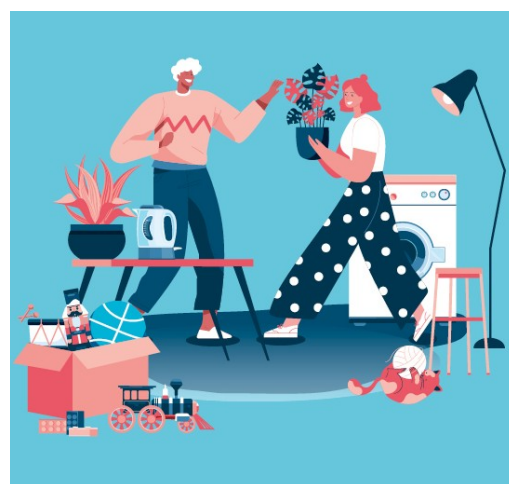


Programme local de prévention  
des Déchets Ménagers et Assimilés  
de **Grand Châtelleraut**



**Période 2022 - 2027**

# Sommaire

Préambule:.....	4
Liste des sigles.....	7
I- Contexte du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.....	8
Historique :.....	8
Compétences et missions :.....	8
Compétences obligatoires :.....	8
Compétences optionnelles :.....	8
Compétences facultatives :.....	9
Focus sur 3 services clés de la politique de prévention des déchets de Grand Châtelleraut :.....	9
Le service Gestion des déchets :.....	9
Le service Développement Durable :.....	11
Le service Développement économique.....	12
Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?.....	12
La prévention des déchets, c'est quoi ?.....	12
Pourquoi un PLPDMA ?.....	13
Une obligation réglementaire :.....	13
Une volonté stratégique :.....	14
II- État des lieux du territoire et bilan du CODEC.....	15
La population:.....	15
Démographie et habitats :.....	16
1) Evolution de la production de DMA entre 2015 et 2019 et analyse associée.....	25
B) Composition des DMA et analyse.....	27
État des lieux - Analyse de la production de DMA par les activités économiques :.....	36
Renseignement du référentiel économie circulaire :.....	39

Synthèse du diagnostic territorial:.....	41
Matrice AFOM (Atouts- Faiblesses – Opportunités – Menaces) et conclusions du diagnostic.....	41
Objectifs du programme sur 6 ans :.....	42
II- Pilotage et gouvernance du PLPDMA.....	44
1) Constitution de la CCES (Rôle de la CCES, Composition.....)	44
2) Élaboration du diagnostic.....	44
3) Élaboration du programme.....	44
4) Construction du plan d’actions et rétroplanning.....	44
5) Consultation puis adoption.....	45
III- Plan d’actions et indicateurs de suivi.....	45
a. les axes stratégiques du PLPDMA.....	45
b. Les résultats des 3 groupes de travail :.....	46
c. <i>les actions du PLPDMA</i> et l’évaluation des gisements de détournement :.....	47
II- Stratégie pour la consommation responsable .....	48
III- Stratégie pour une production durable des acteurs économiques :.....	49
IV- Stratégie d’évolution du service public et d’éco-exemplarité :.....	49
V- Stratégie pour recycler davantage :.....	50
d. Les actions à mener dans le cadre du référentiel économie circulaire.....	51
Annexes :.....	52

# Préambule:

---

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut, qui gère en régie la collecte des déchets ménagers et assimilés, est engagée depuis 2007 (en tant que C.A du Pays Châtelleraudais alors) dans la prévention des déchets via différents programmes contractualisés avec l'ADEME et la Région Poitou-Charentes, puis Nouvelle-Aquitaine.

Dès 2006, la CAGC lance un programme de gestion de proximité des biodéchets comprenant notamment la vente de composteurs individuels.

En 2012, elle pilote son premier Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, financé en partie par l'ADEME et la Région Poitou-Charentes. Ce programme, d'une durée de 5 ans, a permis le dépassement des objectifs fixés en matière de baisse d'Ordures Ménagères Assimilées (7%) en diminuant de **10 % par rapport à 2010**.

En 2018, elle signe un Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire avec l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine.

D'une durée de 3 ans, il vise à prolonger les avancées produites par le PLPDMA et à élargir le champs de l'économie circulaire, notamment en ouvrant la voie à l'écologie industrielle et territoriale auprès des entreprises.

Par délibération du 16 novembre 2020, la CAGC s'engage dans la réalisation de son deuxième Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. (PLPDMA).

Cette délibération illustre la volonté des élus de continuer les actions entreprises depuis 2007 en matière de prévention des déchets, puis d'économie circulaire.

Dans le cadre de la continuité de sa stratégie Économie Circulaire et de ses obligations légales, la CAGC souhaite désormais formaliser un bilan des actions menées en matière d'économie circulaire, le résultat de ces actions sur la production et la valorisation des déchets collectés et développer son programme d'actions pour les 6 prochaines années en intégrant l'ensemble des champs de l'économie circulaire.

Le PLPDMA suivra donc la politique actuelle menée en faveur de l'économie circulaire en mettant en avant des actions répondant aux enjeux fixés par le diagnostic réalisé dans le cadre de ce programme.

# FICHE DE PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

## COORDONNÉES DU PORTEUR DE PROGRAMME

Nom **Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut**

Adresse :  
78 Boulevard de Blossac, 86100 Châtelleraut, France  
(complète)

Téléphone : [05 49 20 30 80](tel:0549203080)

Fax : 05 49 20 21 22

Courriel: [fabien.lepuil@grand-chatelleraut.fr](mailto:fabien.lepuil@grand-chatelleraut.fr)

Site Internet : [www.par-ici-les-bons-gestes.fr](http://www.par-ici-les-bons-gestes.fr)

## ÉLU RÉFÉRENT EN CHARGE DU DOSSIER

Nom : AZIHARI

Prénom : Evelyne

Fonction dans l'organisme : Vice-Présidente au Développement Durable

Téléphone : 05 49 20 30 00

Courriel : [evelyne.azihari@grand-chatelleraut.fr](mailto:evelyne.azihari@grand-chatelleraut.fr)

## COORDONNÉES DE L'ANIMATEUR DE PROGRAMME

Nom : LE PUIL

Prénom : Fabien

Service : Service Gestion des Déchets

Fonction dans l'organisme : Chargé de mission économie circulaire

Téléphone : 05 49 20 30 88

Email : [fabien.lepuil@grand-chatelleraut.fr](mailto:fabien.lepuil@grand-chatelleraut.fr)

## CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉQUIPE PROJET

Nombre d'ETP : **2,1**

Fonction de la personne dans la structure	Fonction dans l'équipe-projet	ETP sur le poste
Vice-Présidente au Développement Durable	Pilotage politique du projet d'Économie Circulaire	/

Coordinateur économie circulaire	Mise en œuvre du programme d'économie circulaire et pilotage de partenariats internes et externes	0,8
Responsable service Gestion des déchets	Pilotage technique des projets d'économie circulaire et des études sur le financement du service.	0,2
Ambassadrices du tri	Construction d'animations et d'événementiels sur l'économie circulaire	0,6
Animateur Écologie Industrielle et Territoriale	Mise en œuvre du plan d'actions écologie industrielle et territoriale	0,2
Animatrice économique territoriale	Soutien des actions mobilisant les entreprises	0,1
Responsable du pôle ESS	Service développement économique : Soutien des actions mobilisant les acteurs de l'ESS – Veille sur les actions transversales qui pourraient être menées entre services	0,1
Responsable du service Développement Durable	Soutien des actions d'économie circulaire touchant les projets énergies et alimentation durable de la CAGC.	0,1

## *Liste des sigles*

CAGC : Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Omr : Ordures Ménagères résiduelles

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés (ensemble des déchets collectés et traités par le service public de gestion des déchets)

PRPGD NA : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de Nouvelle-Aquitaine

ADEME : Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie

CCES : Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

ESS : Economie Sociale et Solidaire

REP : Responsabilité Élargie des Producteurs

RS : Redevance Spéciale

SIMER : Syndicat interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural

DAE : Déchets d'Activité Économique

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

PCAET : Plan Climat Air-Énergie-Territorial

# I- Contexte du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

---

## *Historique :*

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut est née le 1<sup>er</sup> Janvier 2017 de l'extension de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais à 3 autres collectivités : La Communauté de Communes (CC) des Portes du Poitou, la CC du Lençloîtrais, la CC Val et Gartempe et Creuse.

Elle compte désormais 47 communes avec 84904 habitants (chiffres 2016).

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut est située sur l'axe Paris-Bordeaux, à mi-distance entre Tours et Poitiers.

La collectivité est administrée par un Conseil Communautaire qui compte 82 membres et présidée par Jean-Pierre Abelin, maire de Châtelleraut et Président du Conseil Communautaire.

## *Compétences et missions :*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut exerce **23 compétences** :

### Compétences obligatoires :

**La CAGC** exerce les **six compétences obligatoires** suivantes :

- le développement économique comprenant la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ainsi que la promotion du tourisme
- l'aménagement de l'espace communautaire
- l'équilibre social de l'habitat
- la politique de la ville
- l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- la collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

### Compétences optionnelles :

Les **six compétences optionnelles** choisies par la **CAGC** parmi celles fixées par la loi portent sur :

- la création ou aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire



- l'assainissement
- la protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- la construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- l'action sociale d'intérêt communautaire (chantiers d'insertion, multi-accueils et relais assistantes maternelles des anciennes communautés)
- la création et la gestion de maisons de services au public

### **Compétences facultatives :**

Par ailleurs, la communauté d'agglomération a choisi d'exercer **onze compétences facultatives** :

- le soutien aux acteurs culturels dont l'activité contribue au rayonnement de la communauté au-delà de son territoire
- le soutien à certains acteurs sportifs
- le soutien aux événements et manifestations d'envergure
- la lutte contre la divagation d'animaux sur le territoire de la communauté
- l'aménagement numérique du territoire et les infrastructures de télécommunication à très haut débit
- l'enseignement supérieur public et privé et la recherche
- l'entretien et la gestion du patrimoine architectural protégé communautaire
- la gestion d'équipements touristiques communautaires, promotion et balisage des chemins de randonnées
- la coordination de la transition et de la performance énergétiques sur le territoire
- l'animation relatives à la mise en œuvre de la labellisation « Pays d'art et d'histoire » en partenariat avec le Ministère de la Culture
- la gestion des milieux aquatiques

### *Focus sur 3 services clés de la politique de prévention des déchets de Grand Châtelleraut :*

#### **Le service Gestion des déchets :**

Une partie de la gestion des déchets de Grand Châtelleraut est assurée par le SIMER : il s'agit du territoire de l'ex- CC Val de Gartempe et Creuse.

Le service Gestion des Déchets gère donc en régie 38 communes sur les 47, pour un total de 79990 habitants. C'est donc le bilan de la prévention des déchets de cette partie du territoire qui sera analysée et sur ces limites géographiques que seront définies la stratégie de prévention.

Le service Gestion des Déchets assure la collecte et traitement des déchets avec les services suivants :

- La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles – Porte-à-Porte
- La collecte des Déchets d'Emballages Légers – Porte-à-Porte
- La collecte des Cartons des commerçants de Châtelleraut en porte-à-porte
- La collecte à domicile des Déchets Verts (pour les personnes à mobilité réduite)
- La collecte à domicile des Encombrants (pour les personnes à mobilité réduite)
- Les points d'apport volontaire à Verre
- Les points d'apport volontaire à Papier
- Les conteneurs enterrés à Ordures Ménagères Résiduelles – Apport Volontaire
- Les conteneurs enterrés à Déchets d'Emballages Légers – Apport Volontaire
- Les points d'apport volontaire à Textiles – Linges – Chaussures
- Le réseau de 7 déchèteries réparties sur le territoire.

Le traitement de l'ensemble des déchets collectés est confié à des prestataires privés.

En 2018, le service Gestion des Déchets compte 64 agents, chargés de mettre en œuvre les décisions prises par les élus de la Communauté d'Agglomération.

Le service Gestion des déchets collecte également les professionnels pour les déchets dits « assimilés » à la production des usagers.

Ainsi, les producteurs de plus de 3000 litres par semaine sont soumis à la Redevance Spéciale.

<b>Synthèse du fonctionnement du service :</b>			
<b>Qui est collecté ?</b>	Usagers	Administrations	Producteurs économiques assimilés
<b>Comment ?</b>	Collecte en porte-à-porte En déchèterie En Point d'apport volontaire Sur rendez-vous (pour les usagers à mobilité réduite)		
<b>Quels financements ?</b>	Taxe Enlèvement Ordures Ménagères	Exemptés	Taxe Enlèvement Ordures Ménagères/ Redevance Spéciale pour les producteurs de plus de 3000L par semaine
<b>Où sont situés les lieux de traitement des principaux flux?</b>	Le Tout-venant et les ordures ménagères sont évacués vers le centre de stockage de Sommières-du-Clain et Sonzay	Les gravats sont utilisés en remblaiement de carrière par Lostis Recyclage à Saint-Georges-Lès-Baillargeaux	Les déchets verts sont broyés en déchèterie puis compostés par la plateforme de compostage SEDE Environnement, située à Ingrandes-sur-Vienne

## **Le service Développement Durable :**

Le service Développement Durable gère la politique Air-Énergie-Climat de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut à travers un **Plan Climat-Air-Énergie-Territorial (PCAET)**.

À ce titre, plusieurs actions sont menées en matière de transition énergétique et désormais sur le **Projet Alimentaire Territorial**.

De nombreuses complémentarités existent entre ces politiques, la politique d'économie circulaire étant inscrite au PCAET pour les bénéfices qu'elle peut générer sur la baisse d'émissions de Co2.

Les projets sur la méthanisation et la valorisation énergétique de la biomasse sont également transversaux aux différentes politiques.

Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut, 78 Boulevard de Blossac, 86100 Châtelleraut

Enfin, la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial passe nécessairement par la mise en place d'actions de réduction du gaspillage alimentaire et de promotion des circuits courts.

## **Le service Développement économique**

Le Service Développement Économique gère l'aménagement et la gestion des zones d'activités, le soutien au développement industriel et à l'implantation des entreprises, le développement du commerce et de l'artisanat, le développement du tourisme ;

Par ses compétences et l'ouverture de la prévention des déchets sur l'économie circulaire, de nombreuses actions ont été menées en commun avec ce service sur les déchets des entreprises, et continuent d'être menées à travers la démarche EIT sur les flux de matières.

En outre, le service développement économique possède une compétence sur le développement du tissu de l'économie sociale et solidaire (ESS) sur le territoire. Cette compétence permet d'envisager des actions communes : l'ESS et l'économie circulaire ayant de nombreux objectifs communs, les deux paradigmes peuvent être des leviers pour le développement de chacun.

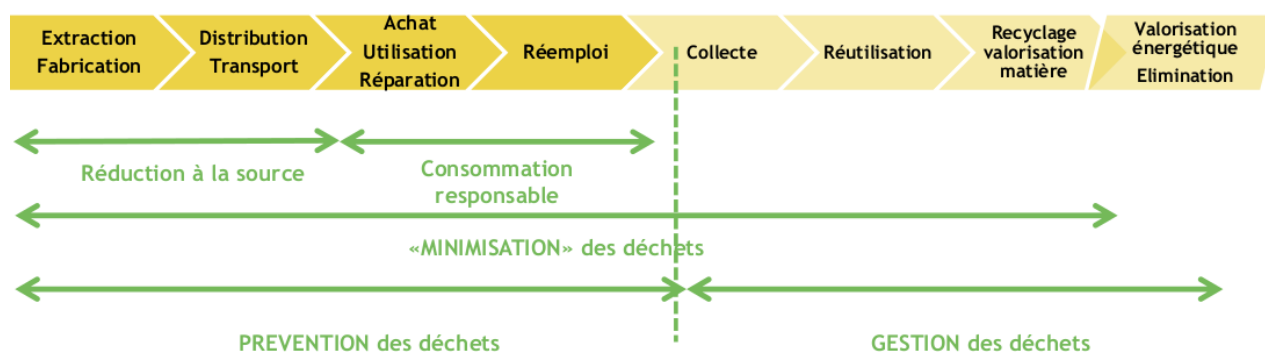
### *Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?*

Un Programme Local de Prévention des déchets est un document légal visant à formaliser la stratégie du territoire en matière de prévention de la production de déchets. La prévention de la production de déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et de consommation.

## **La prévention des déchets, c'est quoi ?**

La prévention des déchets peut se définir comme l'ensemble des actions qui consistent à ne pas produire de déchets. On distingue cette notion de la réutilisation et du recyclage par le passage d'une collecte spécifique qui transforme alors la matière/ l'objet, en déchet.

Cette définition peut être complétée par le schéma ci-dessous :



Source 1: ADEME

## Pourquoi un PLPDMA ?

### Une obligation réglementaire :

Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 rend obligatoire la mise en place d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés par les collectivités locales en charge de la collecte de ces DMA.

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe ces objectifs :

- Réduire de **10 %** quantités de DMA/hab de 2010 à 2020 ;
- Augmenter la valorisation matière et organique des déchets à 55 % en 2020 et 60 % en 2025 ;
- Tri à la source des biodéchets : assurer une solution de tri des biodéchets pour chaque usager ;
- Evolution du taux de TGAP : Cette évolution représente une incitation marquée pour Grand Châtellerault d'accentuer ses efforts de prévention. (Exemple sur Grand Châtellerault, le coût sur une ISDND passe de 18 €/T en 2020 à 65 €/T à partir de 2025 (20 000 T de déchets/an))

La loi relative à l'anti-gaspillage et l'économie circulaire promulguée le 10 février 2020 est venue renforcer la logique de prévention qui prévaut sur la gestion des déchets à travers 130 articles, dont près de la moitié sur la prévention, avec notamment :

- la réduction des DMA de 15 % et les DAE de 5 % (2010 à 2030)
- la réduction de 50 % le gaspillage alimentaire en 2015

- Distribution alimentaire et restauration collective (2025)
- Consommation, production, transformation ... (2030)
- la réduction de 10 % DMA en installations de stockage des déchets (2035)
- Assurer la valorisation d'au moins 70 % des déchets qui ne peuvent faire l'objet d'une valorisation matière (2025)

Ce document détaille les objectifs de préventions des déchets et présente les actions et moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Son périmètre d'actions touche uniquement les Déchets Ménagers et Assimilés, c'est-à-dire les déchets collectés par la collectivité territoriale dans le cadre de sa mission de service public.

Ce document sera en cohérence avec avec les différents échelons de la prévention des déchets, représentés respectivement par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD)

Une volonté stratégique :

Le territoire de Grand Châtellerauld, engagé depuis 2006 dans la prévention des déchets et depuis 2018 dans l'économie circulaire souhaite matérialiser la continuité de ses engagements par un plan ambitieux sur 6 ans.

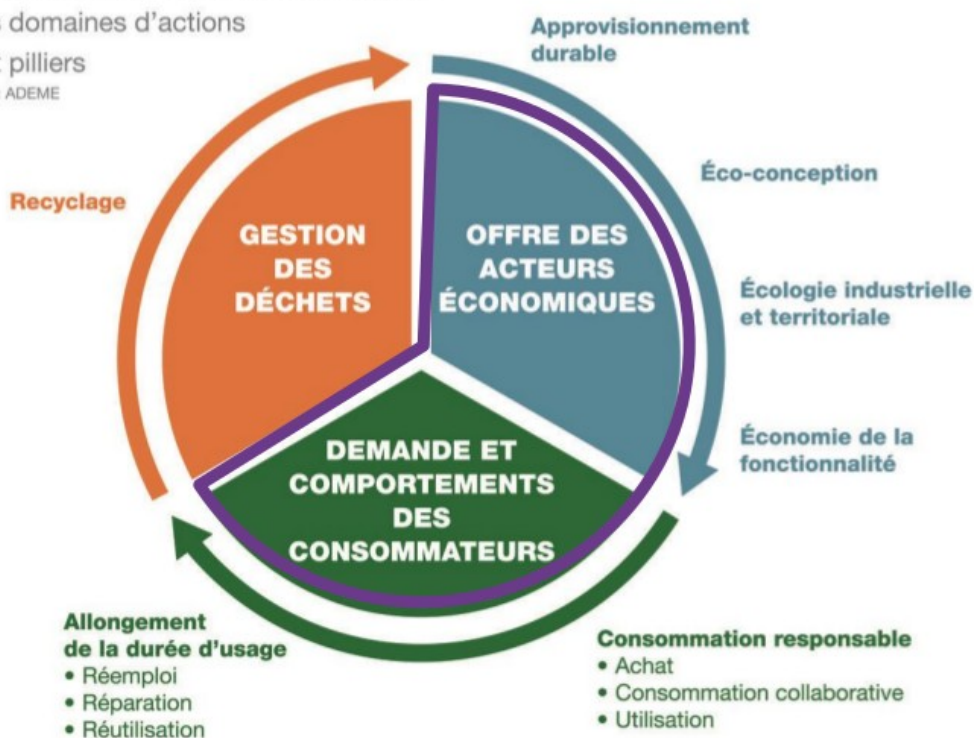
Ainsi, la prévention c'est 2 des 3 piliers de l'économie circulaire :

## ECONOMIE CIRCULAIRE

Trois domaines d'actions

Sept piliers

source : ADEME



En outre, cette volonté stratégique s'inscrit dans les objectifs régionaux avec la publication en 2019 du PRPGD Nouvelle-Aquitaine. Ces objectifs sont les suivants :

Un objectif de diminution du ratio de **DMA de 12% entre 2010 et 2025**, avec une étape à -10 % entre 2010 et 2020, puis une prolongation de **l'effort de prévention pour atteindre -14 % en 2031**.

Le PRPGD fixe des objectifs spécifiques pour certains flux de déchets issus des DMA. Ainsi, les objectifs régionaux seront présentés dans le diagnostic matière de Grand Châtelleraut.

**Il s'agit ainsi d'opérationnaliser les objectifs régionaux en les confrontant et en les transposant au contexte local.**

## II- État des lieux du territoire et bilan du CODEC

---

### A- Diagnostic territorial

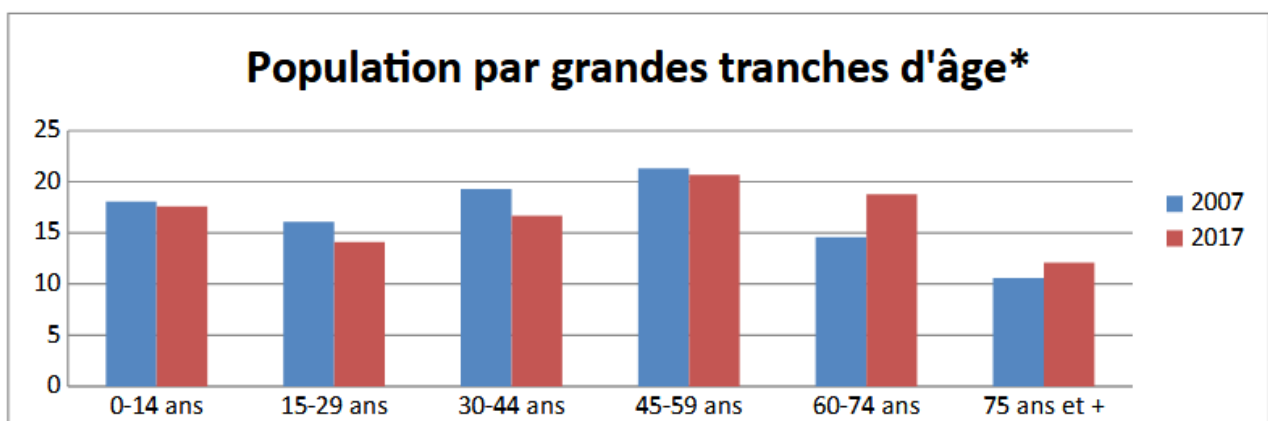
Grand Châtelleraut est un territoire de 84 904 habitants en 2015 (19 % des habitants de la Vienne), la communauté d'agglomération rassemble 47 communes.

Pour autant, le diagnostic ne sera pris en compte que sur la partie concernée par la collecte et le traitement des déchets (hors ex CC Val de Gartempe et Creuse gérée par le SIMER).

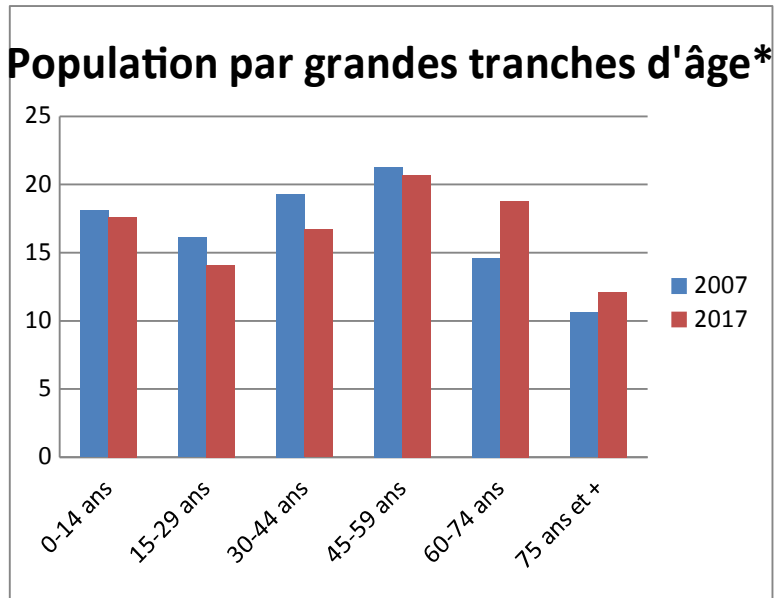
#### La population:

38 communes rassemblant 79 990 habitants (population municipale INSEE 2017).

La population de Grand Châtelleraut est répartie selon la tranche d'âge suivante :

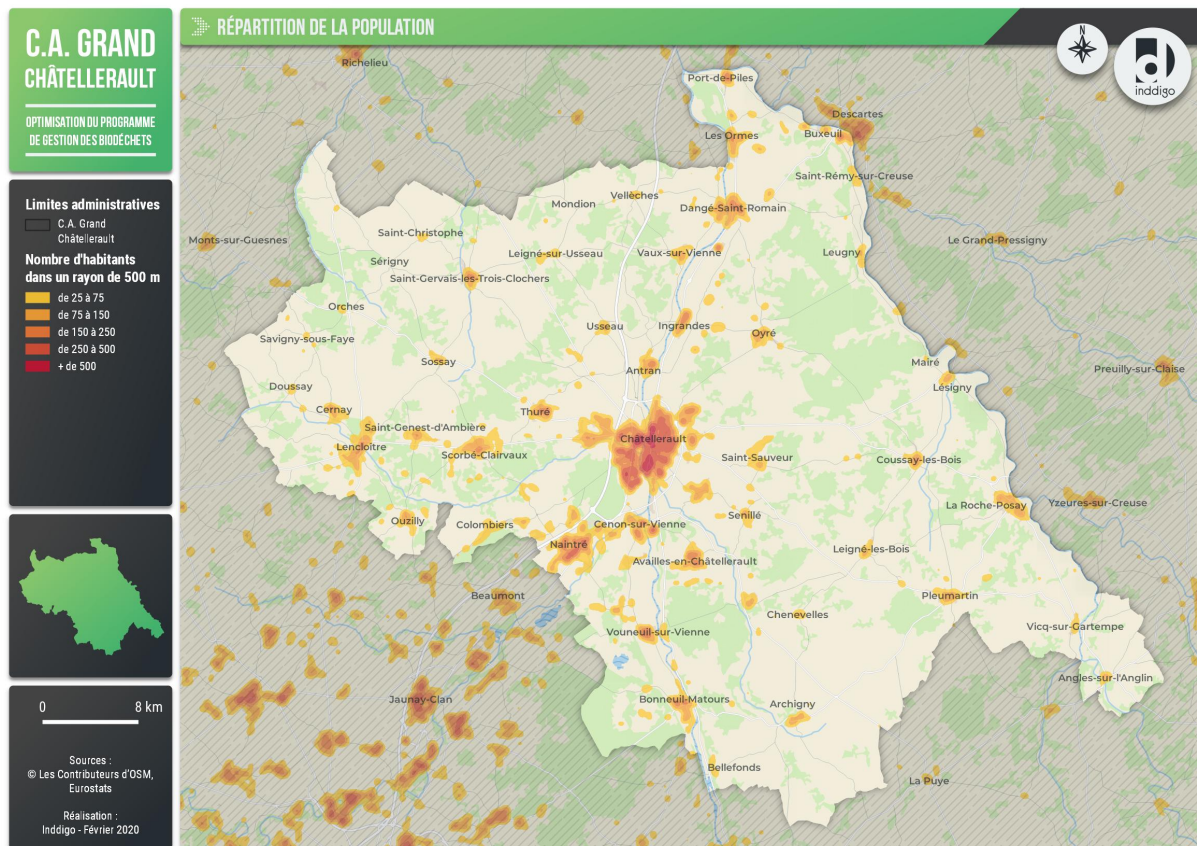






## Démographie et habitats :

Grand Châtelleraut est un territoire défini par un espace rural autour de la ville centre comme l'illustre parfaitement la carte ci-dessous :





La population est majoritairement concentrée sur la ville-centre, avec des exceptions sur le Sud de l'Agglomération, plus peuplé que l'Ouest et l'Est, du fait de son positionnement entre Poitiers et Châtelleraut.

Ainsi, la maison individuelle est le modèle dominant sur l'ensemble du territoire, hormis à Châtelleraut ou, dans une moindre mesure, Naintré.

Les maisons représentent 81 % des logements, contre 19 % pour les appartements.

En outre, la répartition entre habitat principal et résidence secondaire illustre la vocation du territoire à être plus résidentielle que touristique.

Le territoire compte ainsi environ 41 000 logements répartis comme suit :

- 86,4 % de résidences principales
- 3,4 % de résidences secondaires
- 10,2 % de logements vacants

La répartition des types d'habitats peut être présentée à travers l'illustration ci-dessous :

**Limites administratives**

■ C.A. Grand  
Châtellerault

**Typologie\* d'habitats &  
population estimée**

- Urbain dense
- Grands collectifs
- Pavillonnaire
- Centre-ville village
- Rural

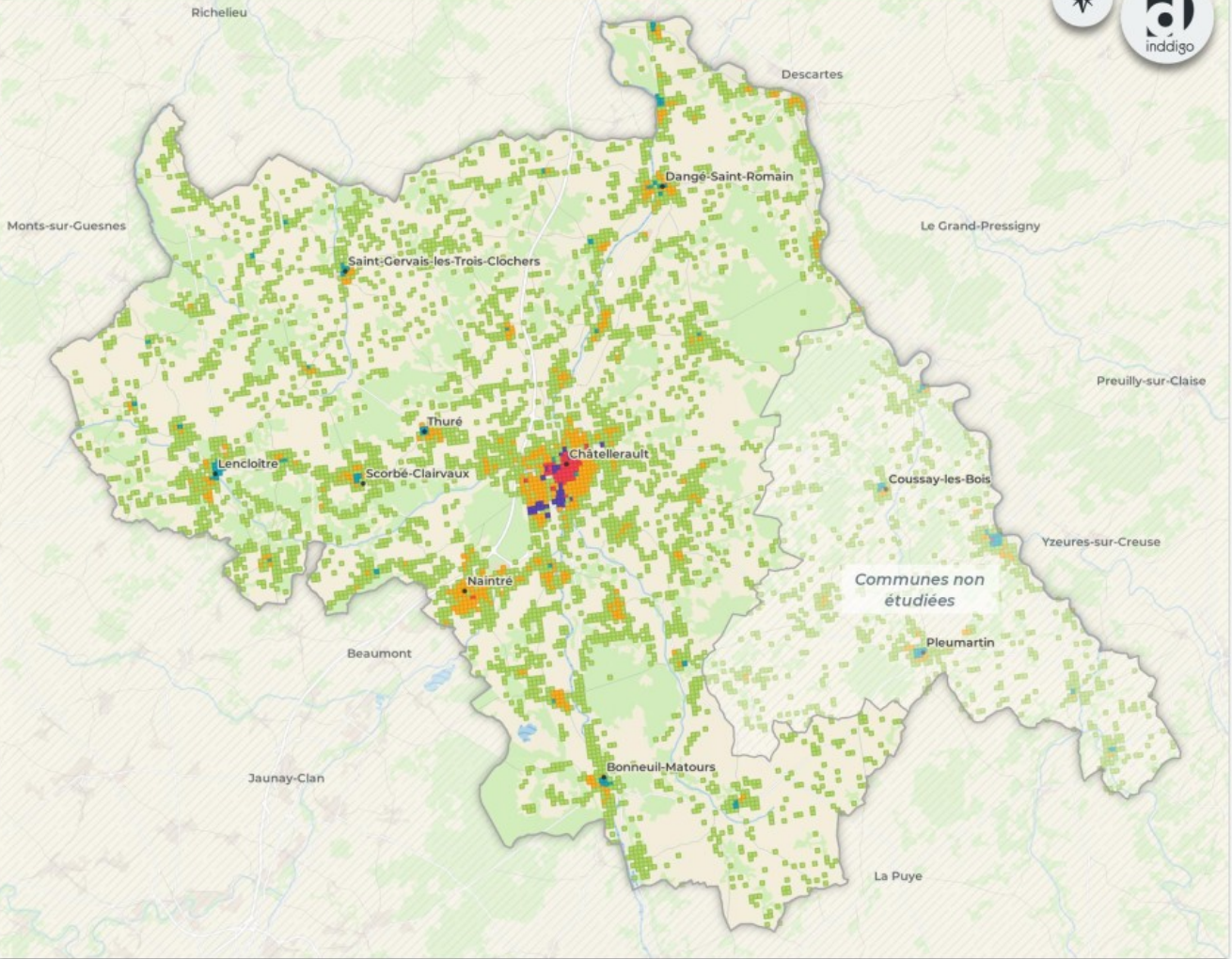
\* Typologie d'habitat  
calculée par maille de 200m  
sur 200m



0 8 km

Sources :  
Inddigo, INSEE 2015, Orange  
Statistiques, © Les  
Contributeurs d'OSM

Réalisation :  
Inddigo - Avril 2020



Seule la ville de Châtellerault possède de grands collectifs (immeubles) et un centre-ville ancien étendu (88 % des appartements de la CAGC sont situés dans le centre-ville de Châtellerault).

Cette typologie a été prise en compte lors de la définition des actions de prévention des déchets, notamment sur le compostage individuel, où l'accent a été mis sur la vente de composteurs aux usagers. [Source : INSEE]<sup>1</sup>

**Synthèse – Analyse :**

1

Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, 78 Boulevard de Blossac, 86100 Châtellerault

- *Un habitat majoritairement pavillonnaire*, propice à la production de déchets verts mais également au développement du compostage individuel et des actions de jardinage au naturel.

- *Une population majoritairement résidentielle* : facilité de passage des messages, les actions de sensibilisation peuvent avoir un impact sur plusieurs années. Les changements de comportements sont plus aisés à observer.

23 % de la population considérée comme âgée : les gestes du quotidien de ce public peuvent être plus difficiles à changer.

18 % de la population considérée comme jeune (de 3 à 17 ans) : ce public est plus facile à mobiliser grâce à des habitudes peu ancrées et des facilités d'animations dans les structures scolaires.

## L'économie du territoire de Grand Châtelleraut :

Le territoire de Grand Châtelleraut est considéré comme le deuxième pôle économique majeur en Vienne, après Poitiers.

D'une superficie de 1232 km<sup>2</sup>, il bénéficie d'un bassin d'emploi de 37 079 actifs [Source : données INSEE 2015], 40 % de l'emploi salarié privé étant représenté par l'industrie.

### **L'industrie châtelleraudaise :**

C'est également le deuxième bassin industriel de Nouvelle-Aquitaine, les domaines de la métallurgie, la transformation des métaux (industrie automobile et aéronautique) étant les secteurs dominants de la zone d'emploi. On y trouve notamment de grands groupes industriels internationaux tels que Safran, Valéo ou encore Thalès.

D'autres domaines d'activités sont également présents, contribuant à la diversité du tissu économique. C'est l'exemple de l'usine Aigle International, spécialiste de la fabrication de chaussures en caoutchouc. L'industrie représente 545 entreprises implantées sur le territoire.

Certains territoires géographiques sont spécialisés dans des domaines d'activités spécifiques, comme par exemple l'industrie pharmaceutique qui est bien implantée à la Roche-Posay.

Le tissu industriel est en outre varié en terme de taille d'entreprises. Les grands groupes côtoient les entreprises de moins de 10 salariés, plus nombreuses et qui représentent ainsi 78,17 % des établissements industriels de Grand Châtelleraut. [Source : liste régionale des établissements économiques de la CCIR en date d'août 2014]

A elle seule, la commune de Châtelleraut concentre **30 % des exploitations industrielles** et 47 % des établissements économiques tous secteurs confondus du territoire (source : liste régionale des établissements économiques de la CCIR en date d'août 2014).

L'activité économique est donc concentrée majoritairement sur cette zone.

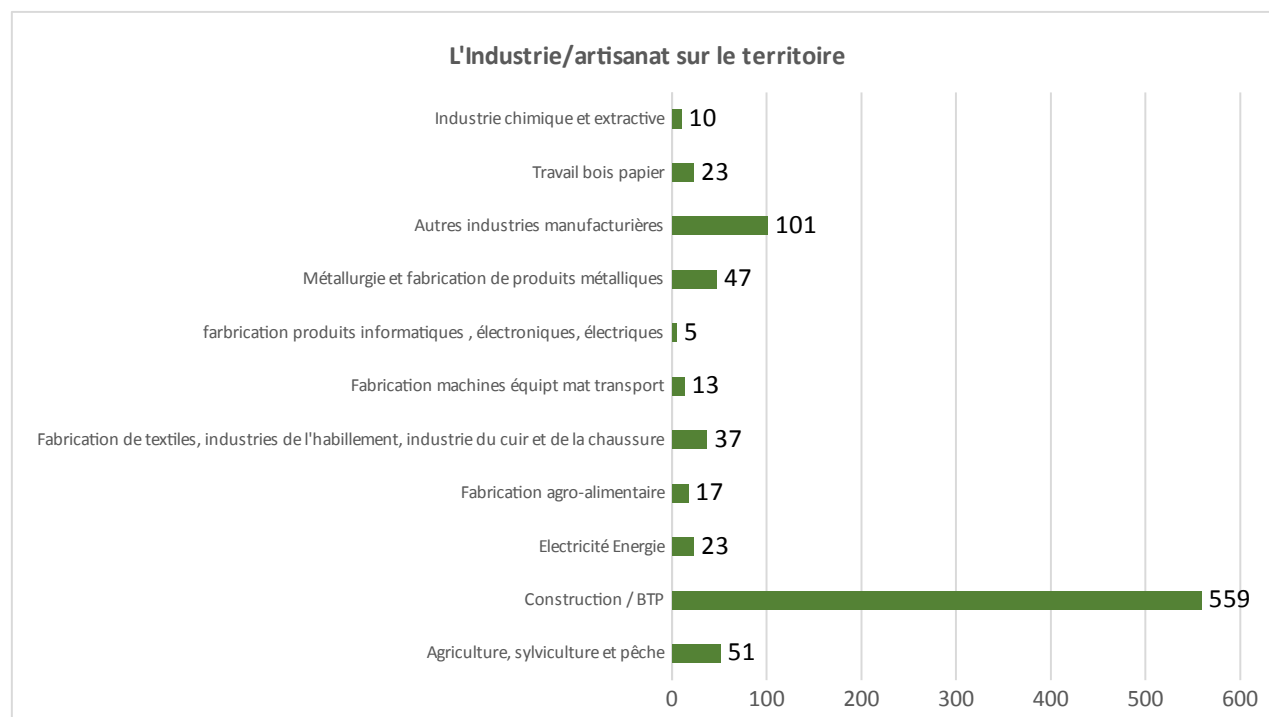


Illustration 2: Source : liste régionale des établissements économiques de la CCIR en date d'août 2014

Les secteurs d'activités de l'industrie et de l'artisanat du territoire sont décomposés ci-dessous. On y trouve notamment le nombre d'établissements par secteurs d'activité.

### **L'artisanat :**

La Chambre des métiers et de l'artisanat de la Vienne a développé le programme « artisans répar'acteurs » à destination des professionnels de la réparation. Ainsi, elle promeut la réparation comme geste à privilégier avant l'achat d'objets neufs.

L'artisanat et le commerce sont bien représentés sur Grand Châtelleraut, notamment dans les centre-ville et centre-bourg pour les commerces.

Il est à noter que la majorité des déchets des artisans-commerçants sont considérés comme des déchets ménagers assimilés par Grand Châtelleraut.

### **Le monde agricole :**

Une autre spécificité de Grand Châtelleraut découle également de la forte proportion du territoire destiné à l'agriculture.

Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut, 78 Boulevard de Blossac, 86100 Châtelleraut

Le tissu agricole y est dense, avec 25 communes de moins de 1000 habitants.

L'agriculture sur Grand Châtellerauld est dominée par la **production de céréales** et d'oléagineux entraînant majoritairement de grandes exploitations. L'élevage allaitant est également présent à l'est du territoire, et le maraîchage sur la partie ouest.

### **Le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) :**

Enfin, Grand Châtellerauld peut compter sur un réseau d'acteurs de l'ESS fort, avec un chantier d'insertion intégré à la Communauté d'Agglomération, l'association Audacie, Emploi Pluri-Services et une communauté Emmaüs.

Ce secteur mérite une prise en compte particulière dans la prise en compte de la future politique d'économie circulaire de Grand Châtellerauld, notamment pour les liens forts et les possibilités de synergies entre les deux secteurs.

Certains acteurs sont d'ailleurs déjà impliqués dans des projets d'économie circulaire, notamment Audacie avec le projet Plaxtil, dont le principe est de valoriser le textile non réemployable dans des objets en plastique, ou encore Emploi Pluri-Services qui a développé un chantier d'insertion pour la customisation de meubles anciens en bois massif. Enfin, on peut citer Territoire Zéro Chômeur Longue Durée « Tope 5 du châtelleraudais » qui souhaite développer une activité de recyclerie.

### **Travaux en lien avec le service économie et entreprises :**

En 2017, l'étude de préfiguration du CODEC avait identifié que, dans le cadre de la révision de son PLU et le PADD afférent, la collectivité a la volonté d'être actrice de l'attractivité de son territoire, et soutient le développement économique, en particulier sur la zone d'activités nord de Châtellerauld : accompagnement à la création d'entreprises, renforcement des liens inter-entreprises (filières), accès haut débit internet, etc.

En 2019-2020, la communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld a également répondu et été lauréat à l'Appel à Projet Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) Nouvelle-Aquitaine, donnant droit aux financements pour le recrutement d'un animateur EIT, permettant de lancer la démarche auprès des entreprises.

Il sera intéressant d'étudier la possibilité d'encourager des pratiques liées à l'Économie Circulaire pour toute nouvelle ZAE ou entreprise s'installant sur le territoire.

### **Synthèse – Analyse :**

- Un territoire à forte proportion industrielle avec des activités assez diversifiées (de l'industrie métallurgique à l'agroalimentaire, en passant par le textile) qui favorise les complémentarités en terme d'échanges de flux et de développement de synergies
- Des acteurs de l'ESS positionnés sur la thématique de la réduction des déchets.
- Une pépinière d'entreprises gérée par Grand Châtellerault qui peut être précurseur sur l'économie circulaire avec l'intégration de nouveaux critères de sélection d'entreprises.
- Des entreprises pionnières sur l'économie circulaire installées sur le territoire (Plaxtil, Poethic...)

## **B) Bilan du PLPDMA et du Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire**

### **Objectifs du PLPDMA**

- -7 % d'OMA par rapport à 2007
- Sensibiliser les producteurs de déchets ménagers et assimilés à la réduction.

### **Actions mises en œuvre pendant le PLPDMA:**

- **Sessions de broyage en déchèterie:** 12 journées de broyage par an
- **Distribution de Stop-pub:** lors des animations et des ventes de composteurs
- **Élus témoins** afin de lancer le PLP.
- **Animations au grand public:** Organisation d'une SERD, stand prévention et tri des déchets lors d'animations sur le territoire, villages de l'économie circulaire...
- **Installation de composteurs pédagogiques :** dans les écoles primaires
- **Installation de composteurs éco-exemplaires :** au sein du CTM
- **Installation de composteurs autonomes en établissement :** EHPAD et gendarmerie
- **Installation de composteurs collectifs :** Pieds d'immeuble et jardins partagés
- **PACTE -10 % de déchets en 1 an** (renouvelé 2 fois)
- **PACTE Artisans-Commerçants**
- Communication spécifique avec le site [par-ici-les-bons-gestes](http://par-ici-les-bons-gestes.com)
- Programme d'**éco-exemplarité** dans les services de l'Agglo :

- Sensibilisation au tri et la réduction des déchets,
- Mise en place de groupes de travail sur 3 thématiques : événements responsables, plateforme d'échange de matériel de bureau interne,

### **Résultats :**

- **-10 % d'OMA** par rapport à l'objectif initial de -7 %.
- Public sensibilisé à travers des événements reconnus : SERD, Tous au compost, Semaine du Développement Durable...

### **Objectifs du CODEC**

- -7 % de DMA par rapport à 2015
- 1 démarche d'EIT lancée
- 3 entreprises engagées dans une démarche d'achats durables
- 1 démarche engagée d'économie de la fonctionnalité
- Bonus : création d'emplois.

Le diagnostic du CODEC est plus large que la prévention des DMA. Ainsi, certaines actions plus larges ont été menées et pourront être développées, au-delà des objectifs du PLPDMA.

### **Actions mises en place pendant le CODEC:**

Certaines actions listées ci-dessus ont été reprises pendant le CODEC et ont perdurées, permettant la hausse du taux de composteurs individuels achetés, des boîtes aux lettres équipées en stop-pub, et des entreprises accompagnées sur l'efficacité matière .

De nouveaux chantiers ont été engagés :

- Étude relative à l'optimisation des flux de biodéchets et au bois jeté
- Mise en place d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale
- Mise en place de bennes plâtres en déchèteries
- Concertation Recyclerie
- Mise en place d'une convention pour la récupération des meubles en déchèterie
- PACTE Efficacité Matière
- Forum à destination des acteurs locaux de l'alimentation
- Plateforme de réemploi en ligne à destination des usagers du territoire.



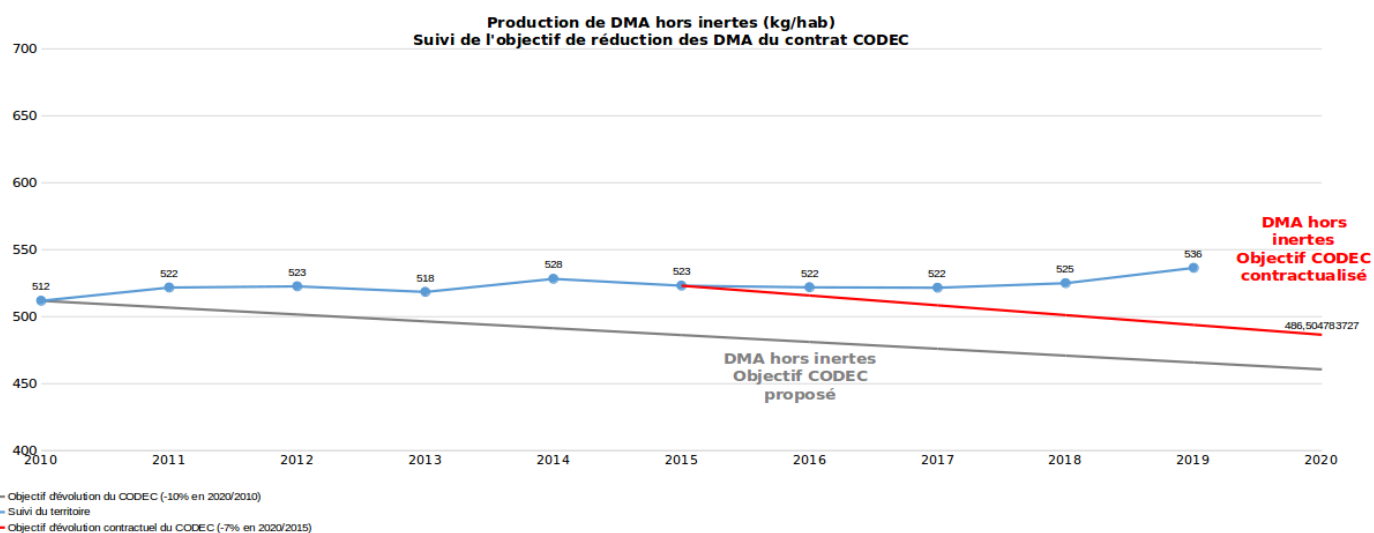
Certaines actions nécessitent un bilan complet et une nouvelle organisation : c'est le cas des composteurs collectifs, dont le suivi n'a pas été assuré sur le long terme et qui a conduit à des abandons ou des baisses du taux de pratique.

## Résultats

- **Mise en place d'une démarche EIT** : entre 2018 et 2020, des travaux ont été menés, des entreprises mobilisées, permettant de répondre aux appels à projets EITNA 1 et 2 de l'ADEME- Région Nouvelle-Aquitaine, et d'obtenir les soutiens pour un poste d'animateur EIT pour 3 ans.
- **Hausse de la production de DMA** : entre 2015 et 2019, il a été observé une stabilisation, voire une faible hausse de la production de DMA, au lieu de la baisse prévue par le CODEC.
- **Baisse de la production d'OMA** : entre 2015 et 2019, la production d'OMA a continué de baisser, baisse permise principalement par un tri accentué et une meilleure gestion des biodéchets.
- **Augmentation de la valorisation matière** : entre 2015 et 2019, les DMA ont été mieux triés et recyclés. Cette tendance se poursuivra les prochaines années grâce à de nouvelles filières de tri.

### C) Diagnostic des Déchets Ménagers et Assimilés produits sur Grand Châtelleraut :

#### 1) Evolution de la production de DMA entre 2015 et 2019 et analyse associée

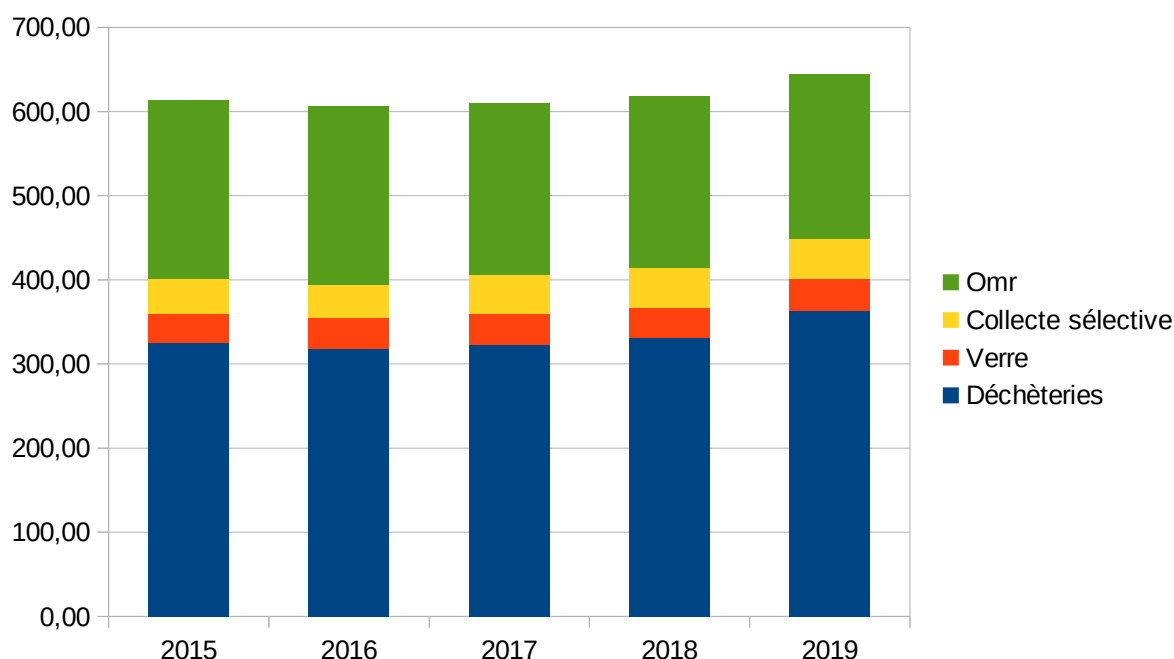


Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut, 78 Boulevard de Blossac, 86100 Châtelleraut



Entre 2015 et 2019, la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) n'a pas diminuée de 7 % comme le préconisait notre objectif contractuel du CODEC mais a légèrement augmenté de 1 % par an à partir de 2018. Cependant, compte-tenu du contexte particulier de la crise sanitaire, un délai supplémentaire d'un an (jusqu'au 31/12/2021) a été accordé pour atteindre les objectifs fixés.

Cette évolution peut être illustrée par le graphique ci-dessous :

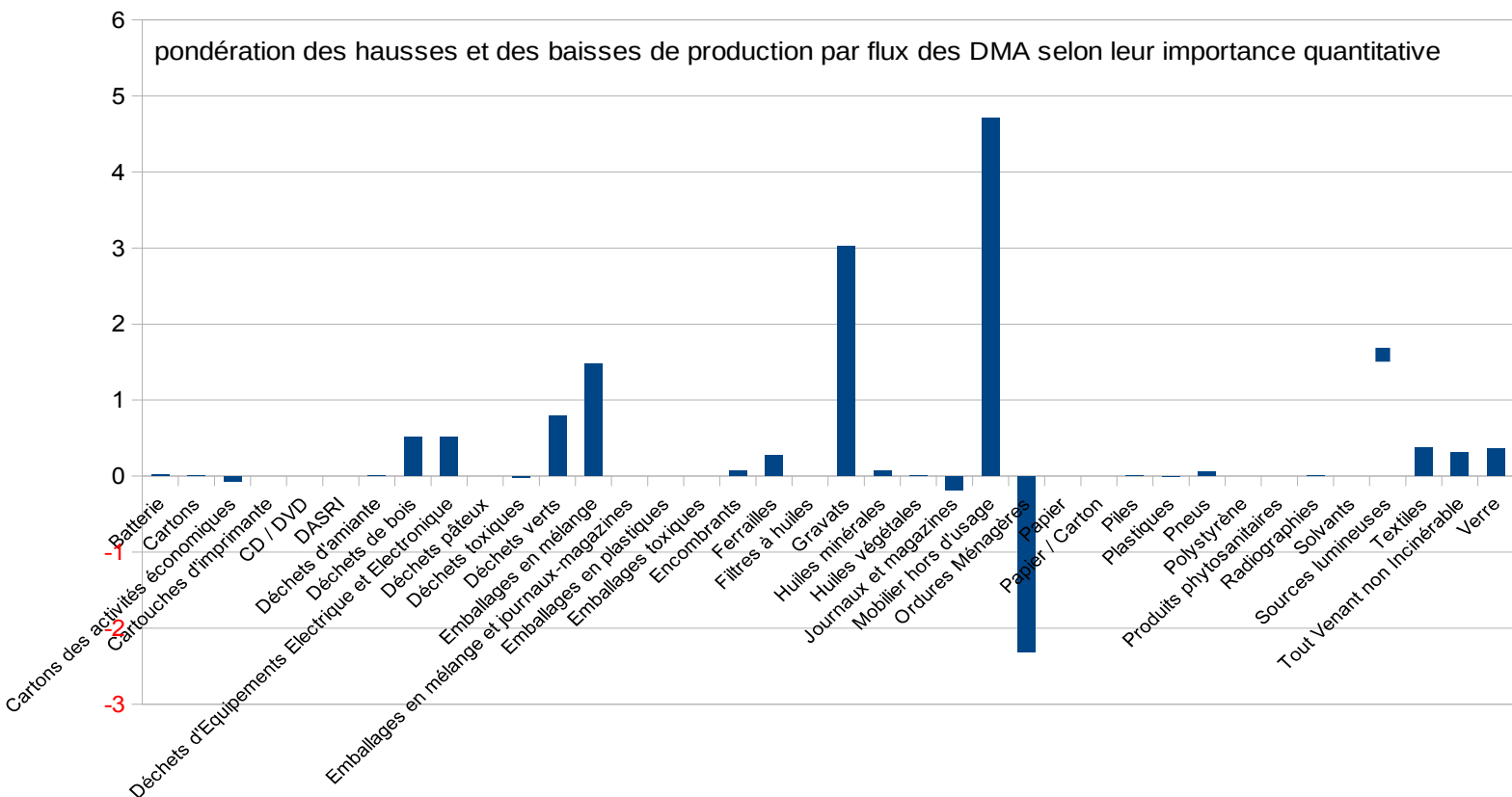


*Illustration 3: Evolution de la répartition des DMA entre 2015 et 2019*

Cette illustration montre une baisse des Omr en valeur absolue ces 5 dernières années, comme en valeur relative avec -7,63 % de déchets collectés en moins en 5 ans.

À contrario, les tonnages de la collecte sélective ont augmenté, dus à l'extension des consignes de tri depuis 2012, qui s'est terminée en fin d'année 2018.

Le pré-diagnostic du CODEC constatait qu'en **2010, les OMA** étaient le flux le plus important quantitativement dans la part des DMA collectés, avec **57 % des apports**. **En 2014, la répartition s'est inversée avec 51 %** des tonnages provenant des déchèteries.

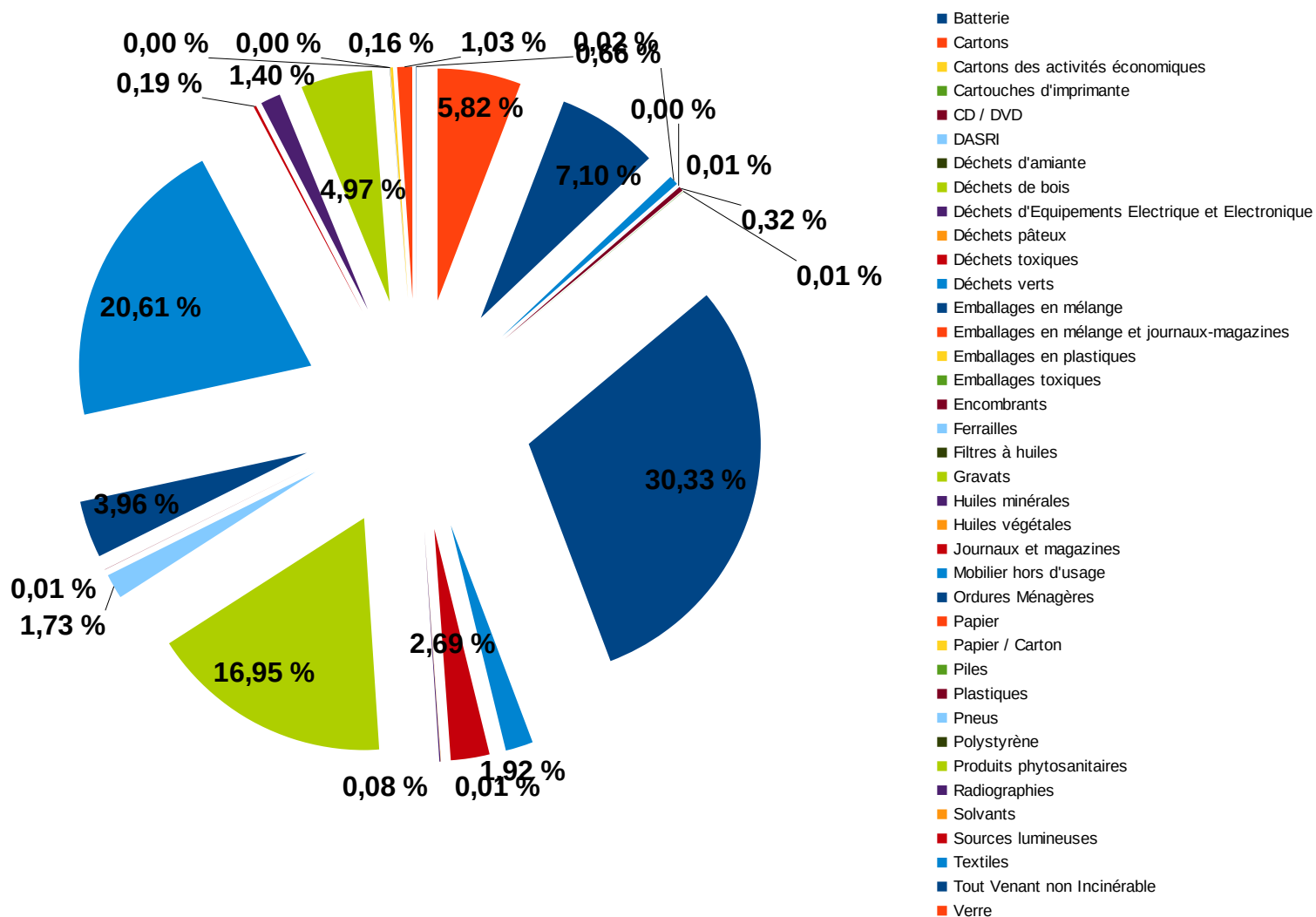


Le diagnostic actuel confirme la tendance d'alors, où l'augmentation la plus forte provient des flux de déchèteries, quand les flux d'Omr ont une nette tendance à la baisse.

La hausse globale des DMA collectés s'explique donc par l'augmentation continue des flux de déchets en déchèterie au cours des 5 dernières années, notamment sur les déchets de bois, déchets verts, gravats et mobilier hors d'usage.

Les évolutions par flux sont analysées dans la partie qui suit.

## Part de chaque flux dans la production totale de déchets en 2019



### *B) Composition des DMA et analyse*

Avec respectivement 30,33 %, 20,61 %, 16,95 % et 7,10 % d'Ordures Ménagères, de déchets verts, de gravats et de tout-venant, ces flux représentent près de **78 % de la production de déchets en 2019**.

Il a donc été décidé de prioriser l'analyse sur ces 4 flux, et de classer les flux selon leur valeur par rapport à la production globale. En outre, l'étude sur les flux de bois jeté a montré un potentiel élevé d'amélioration sur la réduction de ce flux et sa valorisation.

## 1) Définition d'un flux prioritaire

Pour affiner l'analyse et la création d'actions adaptées du mieux possible au territoire, les flux collectés ont été classés en 4 catégories :

Flux fortement prioritaire	Supérieur à 10 % de la production totale
Flux prioritaire	supérieur à 3 % de la production totale
Flux faiblement prioritaire	Supérieur à 0,5 % de la production totale
Flux non prioritaire	Inférieur à 0,5 % de la production totale

Ratios de déchets collectés par la collectivité (en kg/hab/an) - hors apports directs sur les installations	Part dans la production de déchets en 2019
Batterie	0,02 %
Cartons	1,03 %
Cartons des activités économiques	0,16 %
Cartouches d'imprimante	0,00 %
CD / DVD	0,00 %
Déchets d'amiante	0,00 %
Déchets de bois	4,97 %
Déchets d'Equipements Electrique et Electronique	1,40 %
Déchets toxiques	0,19 %
Déchets verts	20,61 %
Emballages en mélange	3,96 %
Encombrants	0,01 %
Ferrailles	1,73 %
Gravats	16,95 %
Huiles minérales	0,08 %
Huiles végétales	0,01 %
Journaux et magazines	2,69 %
Mobilier hors d'usage	1,92 %
Ordures Ménagères	30,33 %
Papier / Carton	0,00 %
Piles	0,01 %
Plastiques	0,32 %
Pneus	0,01 %
Polystyrène	0,00 %
Radiographies	0,00 %
Sources lumineuses	0,00 %
Textiles	0,66 %
Tout Venant non Incinérable	7,10 %
Verre	5,82 %
Total général	100,00 %

## Flux fortement prioritaires

On remarque que 3 flux apparaissent comme fortement prioritaires.

Il s'agit :

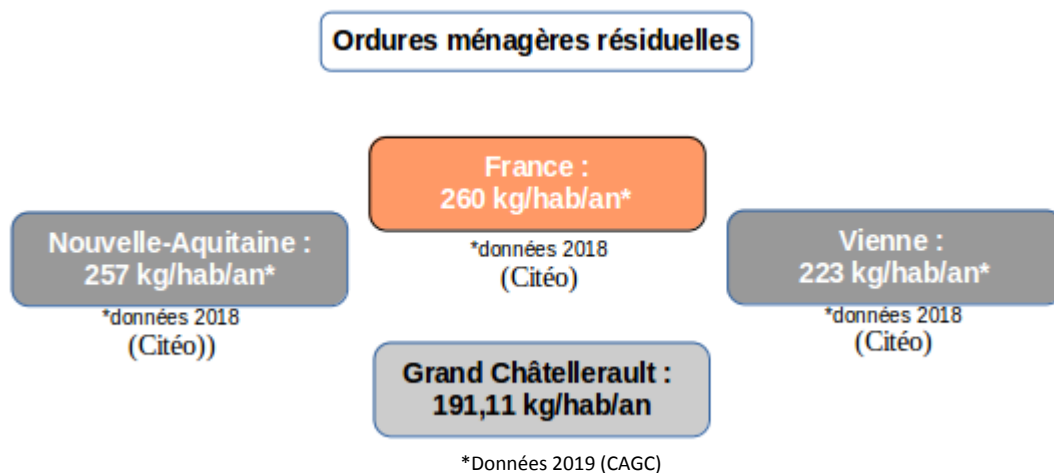
- Des ordures ménagères résiduelles : **30,33 %**
- Des déchets verts : **20,61 %**
- Des gravats : **16,95 %**

### Les Omr :

Sur ces 3 flux, seules les **Ordures Ménagères résiduelles (OMr)** ont subi une forte diminution depuis 2015 avec -7,63 % de déchets collectés sur l'ensemble des années entre 2015 et 2019.

Cette performance s'explique par la vente continue de composteurs engagée depuis 2006, la mise en place de composteurs collectifs et autonomes en établissement, la mise en place progressive des extensions de consigne de tri qui s'est terminée en 2018, l'optimisation des circuits de collecte et la mise en place de la Redevance Spéciale.

L'ensemble de ces facteurs a permis cette baisse qui fait de Grand Châtelleraut un territoire performant en matière d'Omr au niveau national et régional, comme le montre le schéma ci-dessous :



Pour autant, avec 195kg/hb/an en 2019, la part d'Omr est encore au-dessus des performances atteignables en tarification incitative : un travail est encore à effectuer en ce sens.

L'étude relative à l'optimisation des flux de biodéchets et bois jetés sur Grand Châtelleraut a permis de dégager de nouvelles pistes de réduction des Omr.

### **Actions à réaliser :**

- Réaliser une étude sur l'optimisation du service de collecte et de traitement des DMA sur Grand Châtellerault, notamment sur le volet tarification : engager une réflexion sur la tarification incitative et l'extension de la Redevance Spéciale aux producteurs soumis à la TEOM.
- Développer, à la suite de l'étude sur les biodéchets, une méthodologie de développement du compostage collectif, de son suivi dans la durée ainsi qu'une étude sur la mise en place d'une collecte de biodéchets.
- Mettre en place des actions autour du gaspillage alimentaire et la promotion des couches lavables

### **Les déchets verts :**

Les déchets verts quant-à-eux ont vu leur production baisser entre 2016 et 2018, et repartir à la hausse en 2019 avec 9 % de déchets supplémentaires par rapport à l'année précédente, engendrant ainsi une hausse globale de **3,83 % sur les 4 années**.

Cette hausse a lieu malgré des actions de broyage en déchèterie, permettant de détourner une partie de ces déchets en broyat que les usagers peuvent récupérer.

### **Actions à réaliser :**

- Il sera nécessaire de renforcer ces actions de broyage lors du PLPDMA pour engager une diminution forte de la production de déchets verts.
- Un travail avec les communes pourra avoir lieu pour envisager des actions de réduction des déchets verts.
- De nouvelles actions de réduction des déchets verts devront être développées pour permettre de réels progrès sur ce flux (aide à la location de broyeur, campagne de communication sur l'utilisation de la tonte..)

### **Les gravats :**

Enfin, Les gravats marquent une hausse régulière de leur production chaque année depuis 2015. Ainsi, c'est **17,85 %** en plus de gravats qui arrivent en déchèterie en 2019 par rapport à l'année 2015.

Les gravats sont apportés en déchèteries par deux producteurs principaux : les ménages et les artisans. Ces derniers paient à chaque passage en déchèterie en fonction du déchet produit et de son volume.

### **Actions à réaliser :**

- Diffuser un questionnaire à l'ensemble des acteurs du BTP pour faire un état des lieux des contraintes et faire émerger des idées de réduction sur ces sujets.
- Des actions innovantes en faveur de la réutilisation des gravats par les usagers seront à penser pour limiter la hausse de ce flux de déchets.

Ainsi, agir sur ces 3 flux de manière conséquente permettrait de faire baisser et/ou stabiliser la production de DMA sur Grand Châtellerauld.

### **Flux prioritaires :**

Les flux prioritaires représentent l'ensemble des flux dont la production est supérieure à 3 % de la production totale.

On retrouve ainsi :

- *Le Tout-venant (7,10%)*
- *Le verre (5,82%)*
- *Les déchets de bois (4,97%)*
- *Les emballages en mélange (3,96%)*

Ces 4 flux représentent au total **21,85 %** de la production de DMA en 2019.

### **Le tout-venant :**

4ème flux par son poids, le tout-venant est issu des apports en déchèterie par les particuliers et les professionnels et représente 7,10 % de la production totale des DMA en 2019.

Ce flux croît de 2 % environ chaque année depuis 2017, ce qui fait une hausse totale de 4,34 % par rapport à 2015.

Par son exutoire actuel, l'enfouissement, il représente un flux prioritaire à réduire et à mieux valoriser.

Sur les 4 dernières années, plusieurs actions de prévention ont été engagées avec notamment les gratiférias et une **concertation pour la mise en place d'une recyclerie sur le territoire.**

Il s'agira d'accompagner au mieux ce projet lors des années qui viennent.

De plus, il est prévu de développer en 2021 une filière plâtre en déchèterie.

Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld, 78 Boulevard de Blossac, 86100 Châtellerauld

Il a en effet été estimé que 5 % des déchets du tout-venant étaient du plâtre, et pouvaient ainsi être valorisés comme tel avec une tri adapté.

**Actions à réaliser:**

- Accompagner le projet recyclerie de Territoire Zéro Chômeur Longue Durée ;
- Déployer la filière plâtre ;
- Identifier les flux récurrents valorisables par le biais de caractérisations des flux Tout-venant ;

**Le verre :**

La production de déchets de verre sur Grand Châtellerault augmente régulièrement tous les ans depuis 2015, excepté en 2018 où elle a légèrement baissé, portant la hausse totale à 6,20 % depuis 2015. Cette hausse est néanmoins positive car elle montre que les équipements de Points d'Apport Volontaire sont mieux utilisés qu'auparavant. Cette hausse peut être mise en relation avec la baisse des Omr.

Pour autant, certaines actions pourraient être mises en place pour réduire la quantité de verre consommée, notamment le développement de la consigne avec les producteurs locaux de boisson et de vente à emporter. La mise en place d'une telle filière repose néanmoins sur la structuration d'un réseau sur le long terme et peut dépasser la logique locale du PLPDMA.



### **Les déchets de bois :**

la production de déchets de bois augmente de manière régulière tous les ans depuis 2015, atteignant ainsi 10,33 % d'augmentation cumulée de 2015 à 2019.

Cette hausse, plus rapide que d'autres flux, permet de porter le bois à 5 % de la production totale des DMA sur l'année 2019.

L'optimisation du réseau de déchèteries et les changements de comportement permettent en partie d'expliquer cette hausse.

Les déchets de bois sont constitués de bois de catégorie A (non traité) et de catégorie B (faiblement traités). Parmi le bois de catégorie A, on retrouve notamment des palettes et des cagettes.

Une action est en cours pour identifier la part de cagette et palettes apportées par les professionnels et identifier de nouvelles pistes de détournement.

Une étude sur la place en déchèterie pour détourner ce flux de bois sera réalisée à l'été 2020 et permettra la mise en place de nouvelles actions.

#### ***Actions à réaliser :***

- Étudier la faisabilité d'un tri bois A et bois B pour détourner et mieux valoriser le bois non traité.
- Trouver de nouveaux partenaires pour le détournement des cagettes et des palettes ;
- Identifier les principaux producteurs de ces flux en déchèterie et développer des synergies de substitution avec les structures- ressources.

### **Les emballages en mélange :**

La collecte d'emballage en mélange augmente régulièrement depuis 2015, notamment avec les phases successives de l'extension des consignes de tri sur le territoire.

Ce flux n'est pour l'instant pas prioritaire en termes d'actions et devrait continuer à augmenter dans les prochaines années.

Cette hausse est positive car elle montre, non pas un changement de consommation avec plus d'emballages, mais plutôt une hausse des performances de tri des habitants.

Elle devra être accentuées par de nouvelles actions telles que la mise en place d'une tarification incitative ou l'extension de la Redevance Spéciale à de nouveaux redevables.

#### **Actions à réaliser :**

- Intensifier la valorisation des emballages à travers la mise en place d'une Tarification Incitative
- Promouvoir la consommation responsable avec peu d'emballages et promouvoir le vrac
- Intensifier la sensibilisation pour la réduction des erreurs de tri

#### **Flux faiblement prioritaires :**

Les flux faiblement prioritaires représentent l'ensemble des flux dont la production est supérieure à 1 % de la production totale.

On retrouve ainsi :

- Les journaux et magazines (2,69 %)
- Le Mobilier hors d'usage (1,92 %)
- La ferraille (1,73 %)
- Les Déchets d'équipement électriques et électroniques (D3E)(1,40%)
- Les cartons (1,03%)

Ces 5 flux représentent au total **8,77 %** de la production de DMA en 2019.

#### **Les journaux et magazines :**

Une baisse régulière est visible depuis 2015. Cette baisse peut être mise en corrélation avec la distribution des **stop-pub** tous les ans depuis 2012.

#### **Action à réaliser :**

Malgré la faible part des journaux et magazines dans l'ensemble des DMA produits, l'action « Stop-Pub » sera à persévérer en 2021, avec une communication spécifique à prévoir pour relancer les équipements de boîtes aux lettres.

En effet, cette action est simple à réaliser avec un impact important rapporté aux moyens mis en œuvre.

### **Le mobilier hors d'usage :**

Le mobilier hors d'usage représente près de 2 % de la production de DMA de 2019 et affiche une des plus forte progression depuis 2015. Ceci est dû à la mise en place progressive de bennes éco-mobilier dans les déchèteries depuis 2015. Cette hausse n'a été que peu suivie par la baisse du bois et du plastique.

Une action est en cours de réalisation, en lien avec Emploi Pluri-Services, pour le détournement des meubles en bois massif par cette structure. Cette convention permettra de participer à la diminution de la croissance de flux.

Le projet Recyclerie, piloté par territoire Zéro chômeur pourra également participer à la baisse si certains meubles sont détournés pour la revente.

### **La ferraille :**

Flux qui représente peu de poids dans la production globale de DMA, mais qui a subi une hausse régulière depuis 2016 (excepté 2018).

Là encore, un projet de recyclerie pourrait participer au détournement de ce flux sur le territoire.

### **D3E :**

Les D3E ont subi une augmentation régulière depuis 2015. Ils sont actuellement repris en partie par Emmaüs. Cette hausse peut être analysée comme la baisse de la réparation, l'obsolescence de plus en plus rapide des appareils numériques tels que les téléphones portables et les tablettes, ainsi que le développement de la consommation de ces appareils.

Malgré un faible poids dans la part de DMA produits, il pourrait être intéressant de persévérer les actions de réduction et de détournement des D3E, dont la collecte croît régulièrement depuis plusieurs années.

#### ***Actions à réaliser:***

- Mettre en valeur les artisans répar'acteurs du territoire, notamment sur ces objets électriques et électroniques.
- L'association Territoire Zéro Chômeur Longue Durée a pour objectif de porter à terme un projet de banque de pièces détachées : un partenariat pourra être envisagé.
- Augmenter la part de réutilisation du matériel informatique ancien de la CAGC

## État des lieux - Analyse de la production de DMA par les activités économiques :

- Part des déchets produits en déchèterie par les acteurs économiques

	Total Nonnes, Massonne et Naintré 2019 (t)	% Pro	% CESU	% Admin	% Asso	% producteurs hors particuliers
Déchets verts	7144.67	1.37%	1.55%	0.13%	0.45%	3.51%
Tout venant	1938.93	9.60%	0.34%	3.30%	3.01%	16.25%
Carton	298.82	5.34%	0.06%	3.47%	0.94%	9.80%
Bois	1446.66	4.19%	0.12%	1.10%	0.26%	5.67%
Gravats	4478.95	4.95%	0.07%	0.61%	0.20%	5.83%

La part des déchets produits par les producteurs hors particuliers a pu être calculée à partir des données de badgeage pour 3 déchèteries équipées uniquement.

On remarque alors que les apports des producteurs hors particuliers représentent pas moins de **16,25 % du tout-venant** collecté sur les 3 déchèteries étudiées, dont 9 % pour les seuls professionnels (Producteurs hors CESU, administrations et associations).

A contrario, les CESU apportent majoritairement des déchets verts avec 1,55 % des tonnages. Il faut néanmoins prendre en compte que ces 1,55 % ne sont produits que par 13 producteurs, ce qui signifie une quantité importante par producteur.

A noter que les déchets générés par les activités économiques **sont certainement plus nombreux que ces chiffres, qui ne reflètent pas la totalité de la production du territoire**. Par ailleurs, les communes membres de la CAGC, qui sont de gros producteurs, ne sont pas recensées.

Les systèmes de contrôle des accès en déchèterie ont été étendus en 2020 sur tous les sites.

L'étude de préfiguration du CODEC réalisée en 2017 avait ainsi estimé que la part des déchets professionnels montait à hauteur de 1 300 tonnes pour l'année 2014, soit environ **7%** des quantités collectées en déchèteries.

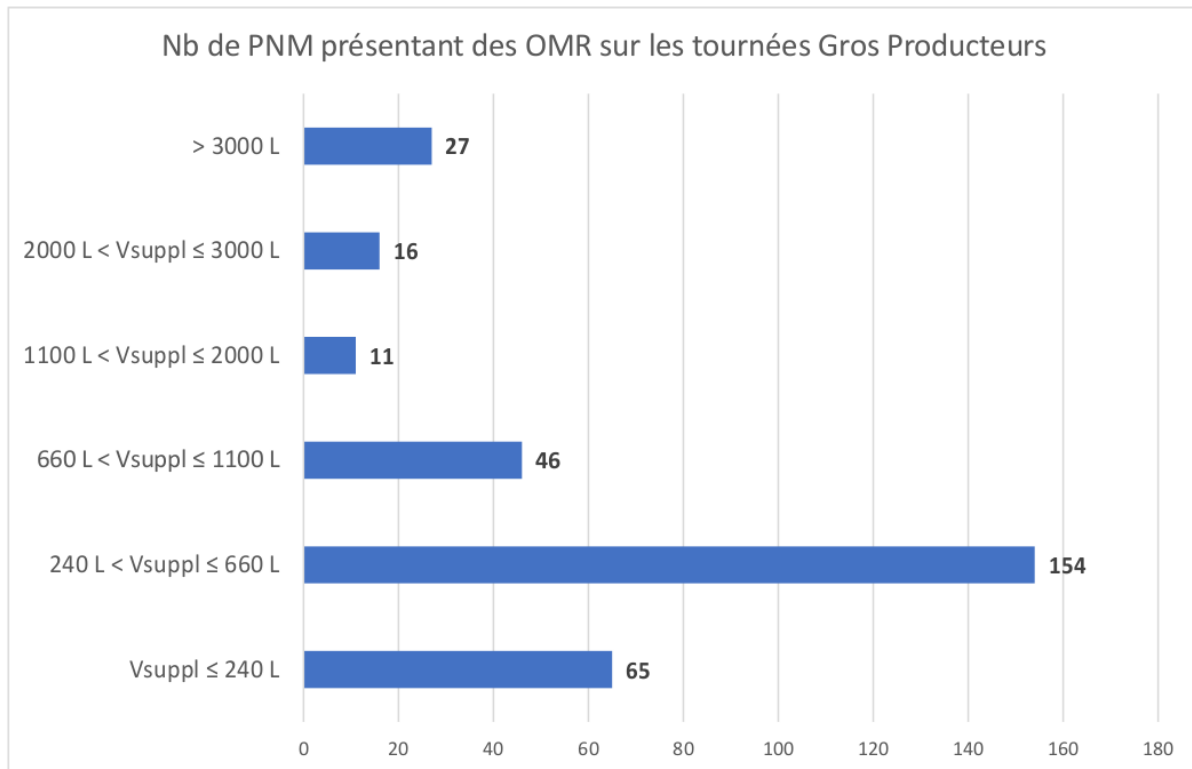
À noter que l'ADEME, dans son étude sur la composition de DMA en France, indique que 17% des tonnages déposés en déchèteries proviennent des activités économiques.

### **Action à réaliser:**

- La mise en place d'une benne plâtre en déchèterie devra permettre de diminuer la part des apports, mais ne constitue pas à proprement parler une action de prévention.

Part des déchets des acteurs économiques collectés en porte-à-porte :

Une collecte envers les gros producteurs a été mise en place. Elle concerne en 2019 **319 producteurs d'Omr**, dont seulement 27 sont soumis à la redevance spéciale (production supérieure à 300L/semaine)



L'étude menée sur les biodéchets a intégré une phase de concertation avec 13 acteurs économiques producteurs de biodéchets :

1 primeur / épicerie (Ingrandes)

- 2 supérettes (Châtellerault, Cenon/ Vienne)
- 1 boulanger (Châtellerault)
- 1 boulanger + restauration (Châtellerault)
- 2 fleuristes (Châtellerault, Naintré)
- 6 restaurants (Châtellerault, Availles, Scorbé-Clairvaux)
- La cuisine Centrale de Châtellerault

Il ressort de cette enquête qualitative que :

- Des actions visant la réduction des déchets sont menées ;
- Le tri à la source des biodéchets est déjà mené pour 11 d'entre eux (don pour le nourrissage d'animaux, pratique du compostage par les salariés, apport en déchèterie pour les fleuristes)
- qu'un manque de tri des emballages se fait encore sentir et que certaines entreprises n'effectuent aucun geste de tri. En effet, sur les 14 acteurs rencontrés, 8 ne pratiquent pas le tri des emballages, hors cartons.

#### **Analyse :**

- Peu de producteurs soumis à la Redevance spéciale
- Une pratique informelle du tri à la source des biodéchets menée chez certains producteurs
- Le geste de tri n'est pas ancré dans les habitudes des salariés

#### **Actions à mener:**

- Une extension de la Redevance Spéciale ou un passage à la tarification incitative pourrait permettre de développer l'incitativité au tri et au compostage, ainsi qu'à la réduction du gaspillage alimentaire pour certains restaurateurs.
- Un accompagnement spécifique aux producteurs qui le demandent pourrait être mis en place sur la réduction des déchets, et plus spécifiquement sur les biodéchets

#### d) Partenaires réguliers et relais des actions du CODEC et de prévention des déchets :

<b>Cible entreprises</b>	<b>Cible ESS</b>	<b>Cible Usagers</b>
Chambres consulaires (CCI et CMA)	Audacie (projet PLAXTIL)	Incroyables Comestibles
Pôle des éco-industries	Emmaüs	Esprit Kolibri
Regroupement d'acteurs pour le développement économique du Châtelleraudais (RADEC)	Chantier d'Insertion de Grand Châtelleraudais	Mes Potes Iront
Fédération des Acteurs Economiques (FAE)	Emploi Pluri-Service	Zéro Déchet du Châtelleraudais
Groupement Interprofessionnel	E.S.A.T René Jaud	Territoire Zéro Chômeur Longue

du Châtelleraudais (GIC)		Durée
CDA Développement /Projet PLAXTIL		Plastik'attack
Association SOLTENA		Centres Sociaux Culturels (Renardières, Minimes, Ozon)
Fédération Française du BTP (FFB)		
Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)		

### *Retour du questionnaire à destination des usagers de Grand Châtellerault :*

#### **Modalités de construction du questionnaire et de diffusion :**

##### 9 questions posées :

- Âge du répondant / type d'habitat ;
- Niveau de connaissance des services proposés par la CAGC / actions de prévention mises en place / satisfaction quand au niveau de communication produit par la CAGC / Connaissance des impacts environnementaux et économiques des déchets / Souhait d'adopter de nouveaux écogestes ;
- Idées de réduction du répondant /suggestion d'amélioration des services.

Le questionnaire a été diffusé pendant 1 mois par les communes du territoire sous format électronique, sur les réseaux sociaux et via l'intranet de la collectivité.

Le taux de réponses est de 1 % de la population de plus de 18 ans avec **309 réponses**.

#### **Représentativité de l'échantillon :**

On remarque un fort taux de réponses sur la l'emploi d'éco-gestes, notamment la pratique du compostage individuel avec 76 % (236 / 309) des répondants pratiquants. Or, il est admis que la dotation en composteurs individuels n'excède pas 25 % des foyers du territoire. Cela montre ainsi une représentativité faible de la population par les répondants du questionnaire.

## Analyse des réponses :

Parmi les actions de prévention citées, les occurrences les plus élevées concernent :

- le compostage ;
- le stop-pub ;
- la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- l'utilisation de contenants réutilisables ;
- la réutilisation de la tonte au jardin ;

Certaines actions sont en revanche moins plébiscitées :

- l'utilisation de couches lavables ;
- **le broyage de végétaux en déchèterie ;**
- **l'utilisation de la plateforme par-ici-la-recup ;**

Les 2 dernières actions étant directement portées par Grand Châtellerault, il conviendra d'améliorer la communication pour favoriser l'utilisation de ces deux services.

Concernant la satisfaction de la communication, une légère majorité (50,5%) souhaiterait que **l'information et la sensibilisation soit mieux diffusée au quotidien.**

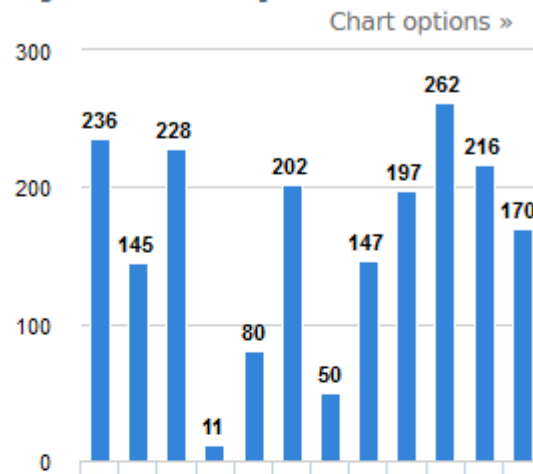
Par ailleurs, 51,6 % des répondants déclarent **n'avoir pas une bonne connaissance des impacts environnementaux et économiques** de la production de déchets pour le territoire.

Enfin, parmi les expressions laissées libres aux répondants, celles qui sont le plus citées sont les suivantes :

- mise en place du compostage collectif ;
- mise en place d'une tarification incitative ;
- Mise en place d'une recyclerie sur le territoire ;

Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, 78 Boulevard de Blossac, 86100 Châtellerault

## Quelles actions de prévention avez-vous déjà mis en place ?



Le compostage	236
Un stop-pub sur la boîte aux lettres	145
Privilégier l'eau du robinet	228
Utilisation de couches lavables pour les enfants en bas âge	11
Broyage des végétaux en déchèterie	80
Réutilisation de la tonte dans le jardin	202
Connaissance et utilisation de la plateforme par-ici-la-recup	50
Achats en vrac quand c'est possible	147
Réparer ou faire réparer	197
Eviter le gaspillage alimentaire	262
Utiliser des contenants réutilisables (sacs, boîtes...)	216
Faire don des objets non utilisés à des associations	170



- distribution gratuite de poules pour inciter au tri des biodéchets ;
- Développer le vrac sur le territoire grâce à un travail concerté avec les commerçants ;
- Mettre en place une consigne locale ;
- sensibilisation au jardinage au naturel.

Ces actions seront reprises dans le plan d'actions du PLPDMA.

*De nombreuses autres actions ont été citées lors de la diffusion de ce questionnaire, ces idées sont à retrouver en annexe du document.*

#### **Actions à mener :**

- Améliorer l'information sur les impacts environnementaux et économiques via des visites de sites (centres d'enfouissement) et des vidéos ;
- Améliorer la communication et l'accès aux sessions de broyage de végétaux ;
- Continuer à communiquer sur la plateforme par-ici-la-recup pour qu'elle soit mieux connue ;

#### **Renseignement du référentiel économie circulaire :**

Le référentiel économie circulaire est un outil permettant la notation d'actions participant à la mise en place d'un territoire économe en ressources.

5 axes principaux sont à renseigner. Dans chaque axe, des axes d'amélioration ont été notés en fonction de l'état d'avancement du territoire sur la thématique.

- Axe 1 : Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire

#### **Points d'amélioration :**

- Des formations sur l'éco-exemplarité ont déjà été mises en place entre 2015 et 2017, mais pas en 2020. Celles-ci seront à prévoir dans le futur pour favoriser une meilleure compréhension du sujet par l'ensemble des acteurs concernés. (Orientation 1.2.)

- Axe 2 : Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets :

#### **Points d'amélioration :**

- Un suivi des taux de TMS des agents de collecte pourra être mis en place.

- Pas de transport de déchets outre que le système thermique actuel : une étude est en cours pour le passage au GNV des BOM. (orientation 2.4.4)

- Axe 3 : Déploiement des autres piliers de l'économie circulaire dans les territoires

**Points d'amélioration :**

- Développer un plan d'actions par filières dans les territoires pour créer des boucles locales d'économie circulaire : cela a déjà été fait avec la ressource bois. Un travail sera mené par le service Economie et attractivité pour identifier de nouvelles filières.

- Réaliser un annuaire des activités proposant des biens ou des activités responsables sur le territoire (alimentation durable, vente en vrac, entreprise de prêt ou de location, ateliers de réparation). Des initiatives existent déjà en matière d'alimentation durable.

- Promouvoir la sobriété auprès des acteurs du territoire, réflexion sur les besoins, via des formations.

- Promouvoir des actions de consommation responsable des compétences de l'Agglomération (écoles, garderies, espaces verts...)

- Accompagner des acteurs externes à la réalisation d'actions de consommation responsable ;

- Expérimenter l'intégration de dispositions d'économie circulaire avec le réseau d'acheteurs publics en plus des dispositions sociales et environnementales de plusieurs marchés, en intégrant la logique de cycle de vie des produits et services.

- Axe 4 : Outils financiers du changement de comportement ;

**Point d'amélioration :**

- Mettre en œuvre une tarification incitative pour l'ensemble des producteurs de déchets ménagers et assimilés.

- Étendre le dispositif de redevance spéciale à davantage de producteurs non ménagers.

## Synthèse du diagnostic territorial:

### Matrice AFOM (Atouts- Faiblesses – Opportunités – Menaces) et conclusions du diagnostic

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Portage politique fort et ancien (première politique de prévention dès 2006)</li> <li>- Acteurs associatifs locaux engagés</li> <li>- Potentiel de réduction des flux des producteurs non ménagers en déchèterie et en porte-à-porte.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu de producteurs économiques soumis à la Redevance Spéciale</li> <li>- Pas de suivi sur la durée des projets de compostage collectif</li> <li>- Objectifs du CODEC non atteints fin 2020 (fin décalée à décembre 2021 avec la crise sanitaire)</li> </ul>
Opportunités	Axes d'amélioration
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi contre le gaspillage et pour l'économie circulaire</li> <li>- Région engagée dans la prévention et l'économie circulaire (Programme Néo Terra)</li> <li>- Projets innovants engagés dans l'économie circulaire (ex : entreprise Poethic)</li> <li>- Démarche Territoire Zéro Chômeur Longue Durée autour de l'économie circulaire</li> <li>- Déploiement du référentiel économie circulaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crise sanitaire engendrant une crise économique et le développement d'objets à usage unique et emballés</li> <li>- Augmentation des frais de traitement de déchets et de la fiscalité (TGAP)</li> </ul>

Des actions fortes restent à mener sur l'éco-exemplarité des services de l'Agglomération de Grand Châtellerault, notamment sur les achats et les pratiques de réduction des déchets.

En outre, l'accompagnement des entreprises du territoire aux démarches d'éco-conception est à renforcer.

En matière de réduction des déchets sur le territoire, il s'avère que la tendance s'est inversée ces dernières années sur la nature des déchets produits. Si un effort important reste à produire sur la réduction des Omr, ce sont désormais les déchets issus des déchèteries qui représentent une part significative de la production totale, et qui sont à la hausse.

Des actions innovantes de prévention des déchets issus des déchèteries seront à prévoir lors de ces 6 années de programme pour pouvoir répondre aux objectifs quantitatifs de la Loi AGECE du 10 février 2020.

## **Objectifs du programme sur 6 ans :**

A partir des objectifs nationaux de la loi du 10 février 2020 relative à l'anti-gaspillage et l'Économie Circulaire et des objectifs régionaux du PRPGD Nouvelle-Aquitaine, des objectifs quantitatifs et qualitatifs ont été proposés.

Les objectifs qualitatifs sont inscrits dans le PLPDMA à titre informatif et ne constituent pas d'obligation légale. Ils sont néanmoins indispensables pour la mise en place d'une économie circulaire sur le territoire.

### **Objectifs quantitatifs :**

- Réduire les DMA de 8 % entre 2015 et 2026, soit passer de 523 kg/hb à 486 kg/hb, hors gravats ;
- Tendre vers 60 % de foyers pratiquant une solution de tri à la source des biodéchets en 2026 ;
- Assurer la valorisation globale des DMA (matière, énergétique et organique) d'au moins 65 % des déchets ménagers et assimilés.

### **Objectifs qualitatifs d'économie circulaire (non contraignants dans le cadre du PLPDMA) :**

- Engager 15 entreprises dans des démarches individuelles d'économies de ressources à horizon 2026 (éco-conception, approvisionnement durable, éco-conception, économie de la fonctionnalité...).
- Accompagner l'autonomisation de la démarche d'écologie industrielle et territoriale de Grand Châtelleraut.
- Engager la commande publique vers des achats circulaires (10% des achats respectant des critères de circularité à horizon 2026).

## II- Pilotage et gouvernance du PLPDMA

---

### *1) Constitution de la CCES (Rôle de la CCES, Composition...)*

Le Comité de Pilotage du CODEC, en œuvre de 2018 à 2020, était constitué d'élus, de représentants de services de l'Agglomération, et de partenaires externes au territoire.

Cette organisation sera reprise pour la Commission de Consultation d'Élaboration et de Suivi constituée en 2021, mais celle-ci pourra s'élargir en fonction de thématiques précises.

Un forum annuel de l'économie circulaire pourra être mis en place pour réunir l'ensemble des thématiques.

Les différents groupes de travail mobilisés pour la construction du plan d'actions pourront être consultés une à deux fois dans l'année.

La CCES sera réunie 2 fois par an pour faire un bilan des actions de l'année précédente, valider les axes de travail pour l'année suivante et modifier les objectifs en fonction des contraintes ou problématiques qui peuvent survenir.

### *2) Élaboration du diagnostic*

Le diagnostic a été élaboré au cours de l'année 2020 et présenté en COPIL du CODEC en septembre 2020.

Celui-ci a servi de base pour l'élaboration de groupes de travail, qui se sont déroulés en février-mars 2021. Ces groupes de travail ont permis de faire ressortir des propositions d'actions sur différentes thématiques.

### *3) Élaboration du programme*

Le programme a été élaboré en 2020 et intègre la concertation avec les acteurs du territoire entre février et mai 2021.

### *4) Construction du plan d'actions et rétroplanning*

- février/ mars 2021 : Création et animation de 3 sessions de concertation avec 3 publics différents ;

- Un groupe de travail « société civile »
- Un groupe de travail « services de la collectivité »
- Un groupe de travail « artisans-commerçants »

- Passage en commission de transition climatique le 03 mars, puis en CCES le 30 mars avec une validation du plan d'actions présenté dessous.

- Avril 2021 :

- Mise en ligne d'un questionnaire à destination du grand public
- Enrichissement du programme d'actions à partir des résultats des concertations ;

### *5) Consultation puis adoption*

A la suite d'une première rédaction, le PLPDMA est validé une première fois par le Bureau Communautaire.

A la suite de la consultation publique d'une durée légale d'un mois, le PLPDMA est validé définitivement et envoyé en préfecture.

## III- Plan d'actions et indicateurs de suivi

---

### *a. les axes stratégiques du PLPDMA*

Suite au diagnostic, les axes stratégiques suivants ont été définis :

#### **I- Stratégie pour la réduction des déchets organiques :**

il s'agira d'amplifier la politique de gestion de proximité des biodéchets, des déchets verts et d'agir contre le gaspillage alimentaire.

Indicateurs associés : réduction des Omr par an / réduction des déchets verts par an.

Objectifs du PRPGD Nouvelle-Aquitaine sur les Omr : Obtenir une baisse de 9,33 % d'Omr entre 2015 et 2025

Objectifs du PRPGD Nouvelle-Aquitaine sur les déchets verts :-16,6 % de réduction des déchets verts entre 2015 et 2025.

#### **II- Stratégie pour la consommation responsable :**

il s'agira de soutenir le réemploi, la réparation, et la réduction de la production de déchets au quotidien.

Indicateurs associés : réduction du tout-venant, réduction des D3E collectés, réduction des DEL.

Objectifs du PRPGD Nouvelle-Aquitaine sur les encombrants : baisse des encombrants de 10 % entre 2015 et 2025.

### III- Stratégie pour une production durable des acteurs économiques :

il s'agira de développer l'action d'écologie industrielle et territoriale mise en œuvre en 2020, de la pérenniser et d'accompagner l'ensemble des producteurs économiques à l'éco-conception.

Indicateurs associés : nombre d'entreprises engagées dans la démarche, nombre de synergies mises en place, estimation des tonnages de déchets détournés par an.

Objectif du PRPGD Nouvelle-Aquitaine sur les déchets assimilés : baisse de 10 % des déchets assimilés entre 2015 et 2025.

### IV- Stratégie d'évolution du service public et d'éco-exemplarité :

Il s'agira d'étudier le potentiel des nouveaux outils de financements tels que la tarification incitative pour permettre d'obtenir un levier sur la réduction des déchets.

En outre, une véritable action d'éco-exemplarité sera menée avec les services de l'Agglomération pour réduire les déchets produits par l'administration et augmenter la part d'achats circulaires dans la commande publique.

Indicateurs associés : stabilisation des coûts du service public de gestion des déchets / part d'achats circulaires dans la commande publique / stabilisation des coûts de gestion des déchets des autres services.

### V- Stratégie pour recycler davantage ;

Il s'agira d'étudier la faisabilité et la mise en place le cas échéant de nouvelles filières de recyclage.

Indicateurs associés : hausse de la valorisation matière et énergétique

#### *b. Les résultats des 3 groupes de travail :*

En 2021, 3 groupes de travail ont été animés via la méthode du « world café ». Les actions qui ont été proposées sont reprises dans le plan d'actions. Les compte-rendus sont disponibles en annexe de ce fichier :

- Groupe de travail autour d'actions destinées au grand public

**QUESTION n°1 : quelles pourraient être les actions prioritaires pour réduire le gaspillage alimentaire ?**

**QUESTION n°2 : quelles pourraient être les actions à mener pour développer le jardinage zéro déchet auprès du grand public ?**

**QUESTION n°3 : comment faire connaître les principes de l'économie circulaire au grand public et quelles animations mettre en place ?**



- Groupe de travail autour déchets des services de Grand Châtellerault

**QUESTION n°1 : Quels sont les déchets spécifiques des services et quelles actions développer autour de ces déchets ?**

**QUESTION n°2 : Comment peuvent être définis les achats circulaires et quelles actions mettre en place pour les rendre effectifs pour les achats inférieurs à 40 000€ HT ?**

**QUESTION n°3 : Quels sont les déchets de bureaux les plus courants et comment les réduire au quotidien ?**

- Groupe de travail à destination des artisans-commerçants.

**QUESTION n°1 : Comment réduire les déchets récurrents issus des activités de commerce et d'artisanat ? (déchets de préparation, emballages, livraison, invendus...)**

**QUESTION n°2 : Comment modifier ses pratiques d'achats pour acheter durable? (conditionnement, consignes...)**

**QUESTION n°3 : Comment mettre en place la réutilisation des contenants/emballages fournis lors les ventes de produits?**

*c. les actions du PLPDMA et l'évaluation des gisements de détournement :*

<b>I- Stratégie pour la réduction des déchets organiques</b>		<b>Potentiel détournable</b>
Axe 1 : compostage	Action 1.1 : développement du compostage collectif pour les ménages sans accès aux jardins, en lien avec le développement de jardins partagés.	215 t/an (OMr)
	Action 1.2 : poursuite et amplification de la dotation de composteurs individuels pour les ménages avec jardins ;	1923t/an (OMr)
Axe 2 : jardinage au naturel	Action 2.1 : développer les actions de broyage en lien avec les communes et financer un service de broyeur itinérant	3t/an (Déchets verts)
	Action 2.2 : Mettre en place une charte de bonnes pratiques sur la gestion des biodéchets et des déchets verts avec l'ensemble des jardins ouvriers et partagés de Grand Châtellerault ;	2t/an (Déchets verts)
	Action 2.3 : réaliser des sensibilisations et des formations régulières sur la thématique des déchets organiques.	/
	Action 2.4 : interdire la plantation de haies à pousse rapide mono-spécifiques (thuyas, cyprès et laurier palme) dans les nouveaux	

	lotissements dans le PLUi, les PLU communaux et les documents d'urbanisme et préconiser des essences locales	
Axe 3 : réduction du gaspillage alimentaire	Action 3.1 : relancer un programme d'accompagnement à la réduction du gaspillage alimentaire dans les écoles de Grand Châtelleraut	11t/an (OMr)
	Action 3.2 : promouvoir les initiatives locales de réduction du gaspillage alimentaire via une cartographie des acteurs locaux pratiquant le don, la vente à petits prix...	1t/an (OMr)
	Action 3.3 : communiquer régulièrement dans les bulletins municipaux et le magazine Talents sur les bons gestes anti-gaspillage alimentaire et de réduction des déchets	1t/an
<b>II- Stratégie pour la consommation responsable</b>		
Axe 1 : développement du réemploi	Action 1.1 : Accompagner la mise en place d'une recyclerie sur le territoire de Grand Châtelleraut	153t/an (Tout-venant, bois, ferraille)
	Action 1.2 : Multiplier les partenariats avec les associations pour détourner les objets réemployables	
	Action 1.3 : Promotion de la plateforme par-ici-la-recup en insistant sur le volet matières (les ressources du jardin peuvent servir à des voisins)	3t/an (Tout-flux)
Axe 2 : développement de la réparation	Action 2.1 : poursuivre le soutien aux cafés réparations	/
Axe 3 : organisation d'événements autour de l'économie circulaire	Action 3.1 : sensibiliser le grand public via l'organisation et la participation à des manifestations.	/
Axe 4 : promotion des gestes de réduction des déchets	Action 4.1 : promouvoir le vrac en lien avec les artisans-commerçants et les grandes surfaces, par le biais d'une cartographie recensant les acteurs locaux ;	
	Action 4.2 : promotion des couches lavables	30t/an (OMr)
	Action 4.3 : accentuer la diffusion d'alternatives et des actions de sensibilisation pour accompagner le changement de pratiques (à travers les bulletins communaux notamment)	
	Action 4.5 : accentuer le programme pédagogique sur l'économie	

	circulaire dans les écoles primaires ;	
<b>III- Stratégie pour une production durable des acteurs économiques :</b>		
Axe 1 : accompagner la transition écologique des entreprises industrielles	Action 1.1 : poursuivre le développement de la démarche EIT	15t/an (Omr) / 5t/an (flux déchèteries)
	Action 1.2 : Poursuivre le déploiement du programme PACTE Efficacité Matière avec la CCI et SOLTENA	2t/an (Omr)
	Action 1.3 : Accompagner les entreprises soumises à la Redevance Spéciale à la réduction des déchets	20t/an (Omr)
Axe 2 : accompagner la transition écologique des entreprises artisanales et commerciales	Action 2.1 : Mettre en œuvre un éco-défi des artisans avec la CMA	2t/an (bois, métaux, tout venant)
	Action 2.2 : Lister l'ensemble des matières produites par les artisans-commerçants et proposer un recueil de bonnes pratiques pour les réduire et les valoriser localement ;	2t/an (Omr, tout-venant)
	Action 2.3 : Mettre en valeur les bonnes pratiques des artisans-commerçants et les diffuser à l'ensemble des entreprises artisanales du territoire ;	1t/an
	Action 2.4 : cartographier les points de ventes acceptant les contenants des clients ;	1t/an (DEL)
	Action 2.5 : favoriser le retour de la consigne pour les contenants quand c'est possible ;	
Axe 3 : accompagner la transition des activités touristiques	Action 3.1 : Mettre en place des critères d'économie circulaire dans les demandes de subventions pour les manifestations estivales ;	1t/an (Omr)
Axe 4 : accompagner la transition écologique des activités du BTP	Action 4.1 : Soutenir le développement du projet de matériauthèque de Territoire Zéro Chômeur Longue Durée	
<b>IV- Stratégie d'évolution du service public et d'éco-exemplarité :</b>		
Axe 1 : évolution du financement du	Action 1.1 : mise en œuvre d'une étude sur la faisabilité technico-économique d'une tarification incitative et une refonte de la redevance	/

service public de gestion des déchets	spéciale	
	Action 1.2 : Étudier les pistes d'optimisation du service de gestion des déchets : mise à plat des tarifs et des conditions d'accès en déchèteries, étude d'optimisation de la collecte (conteneurisation, réduction des fréquences de collecte...), développement des nouvelles filières REP, amélioration de la collecte sélective...	
Axe 2 : Développer l'économie circulaire dans la commande publique	Action 2.1 : inclure des critères d'économie circulaire lors des marchés supérieurs à 40000€HT	/
	Action 2.2 : Réaliser et diffuser un livret de bonnes pratiques d'achats existantes dans la collectivité	/
	Action 2.3 : Créer une cartographie des acteurs locaux et de prestataires de l'économie circulaire pour les marchés inférieurs à 40 000€ HT	/
	Action 2.4 : Mettre en place des formations pour créer une culture commune et un cadre commun sur les achats publics circulaires.	
Axe 3 : accompagner les services des communes et de l'Agglomération à l'efficacité matière	Action 3.1 : conduire un diagnostic déchets des services et mettre en place un plan d'actions pour sa réduction (déchets de cimetières, déchets des marchés, déchets mécaniques, outils de communication, déchets numériques...)	10t/an
	Action 3.2 : définir un plan d'actions par communes pour la réduction des déchets de leurs activités	
	Action 3.3 : favoriser les retours d'expériences entre communes sur la réduction des déchets ;	
	Action 3.4 : mettre en place des composteurs éco-exemplaires sur l'ensemble des bâtiment de l'Agglomération (CCAS, UPC, Hôtel d'Agglomération, salles de restauration...)	3t/an
	Action 3.5 : réaliser un état des lieux de la consommation de papier et établir un cadre pour définir les impacts environnementaux du numérique comparé au papier.	
	Action 3.6 : Mettre en place le don ou la vente de matériel numérique en bon état / de livres et jeux issus des médiathèques et de la ludothèque en bon état	5t/an (papier)
	Action 3.7 : mettre en place un défi zéro déchet entre services et entre communes volontaires.	3t/an (Omr, DEL, papier)

<b>V- Stratégie pour recycler davantage :</b>		
Axe 1 : accompagner les services des communes sur la valorisation matière	Action 1.1 : Mettre en place un tri des déchets de cimetières sur l'ensemble du territoire	
Axe 2 : déploiement de nouvelles filières de tri	Action 2.1 : étudier en 2022 la faisabilité d'une collecte de biodéchets en porte-à-porte pour les usagers et les gros producteurs,	

### Temporalité des actions :

Chaque année, 2 actions structurantes seront préparées et lancées, 1 événement sera organisé, des actions récurrentes seront gérées et améliorées (broyage, compostage) et 5 actions rapides seront mises en place.

Année type du pilotage du PLPDMA												
	Janvier	Février	Mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
<b>2 actions structurantes</b>	Co-construction de la fiche action / mobilisation des acteurs / diffusion de la communication / lancement de l'action						Co-construction de la fiche action / mobilisation des acteurs / diffusion de la communication / lancement de l'action					
<b>Actions courtes</b>	Co-construction des actions avec acteurs concernés et lancement	Co-construction des actions avec acteurs concernés et lancement	Co-construction des actions avec acteurs concernés et lancement	Co-construction des actions avec acteurs concernés et lancement	Co-construction des actions avec acteurs concernés et lancement		Co-construction des actions avec acteurs concernés et lancement		Co-construction des actions avec acteurs concernés et lancement			
<b>Actions récurrentes</b>	Gestion des actions régulières / amélioration continue											
<b>Événement</b>							Préparation de l'événement : mobilisation des acteurs, communication, logistique			Temps d'animation		

### Indicateurs de suivi :

Chaque action fera l'objet d'une fiche action type, présentée en annexe.

Des indicateurs de moyens et de résultats seront définis pour chaque action, permettant de suivre l'efficacité de l'action menée.

#### *d. Les actions à mener dans le cadre du référentiel économie circulaire*

Au cours du deuxième semestre de l'année 2020, le référentiel économie circulaire, ouvrant droit à partir d'un certain niveau à une labellisation, a été renseigné.

Il ressort de ce référentiel certaines actions à mener pour ancrer notre territoire dans l'économie circulaire, et notamment :

- Mettre en place des formations destinées aux entreprises et aux services de l'Agglomération sur la notion d'économie de la fonctionnalité

- Mettre en place un annuaire sur la consommation responsable pour faciliter le passage des usagers à une consommation durable.

Une partie des actions mises en œuvre dans le PLPDMA permettent de répondre aux demandes du référentiel économie circulaire. Le PLPDMA n'étant qu'un des axes de la stratégie du territoire en matière d'économie circulaire, l'ensemble des actions sur le sujet sont à retrouver dans un document cadre qui sera publié en 2021.

## Annexes

---

- Étude de préfiguration du CODEC 2017

- Fiches actions CODEC et PLPDMA :

## Fiche de suivi de l'action 4

**poursuite et amplification de la dotation de composteurs individuels pour les ménages avec jardins ;**

Etat d'avancement :	<b>En cours</b>			
Animateur de l'action :	<b>Chargé de mission économie circulaire</b>			
Date de début prévisionnel :	<b>01/01/2022</b>	Date de fin prévisionnelle :	<b>01/12/2027</b>	
Date de démarrage effectif :		Date de fin effective :		

### THEMATIQUE PRINCIPALE DE L'ACTION

2.2.6 - Prévention et gestion de proximité des biodéchets

### PRINCIPAL FLUX DE DECHETS (COLLECTE OU NON PAR LA COLLECTIVITE) IMPACTE PAR L'ACTION

OMR (OMA)

### A TITRE EXCEPTIONNEL - EVENTUEL SECOND FLUX IMPACTE PAR L'ACTION

Déchets verts (déchèterie)

### TYPOLOGIE DU DECHET CONCERNE PAR L'ACTION

Déchets alimentaires

### PRINCIPALE RESSOURCE PRESERVEE PAR L'ACTION (HORS TRANSPORT)

Biomasse (bois et produits dérivés, biomasse issue de l'agriculture et de la pêche,...)

### RATTACHEMENT EVENTUEL DE L'ACTION A UNE AUTRE DEMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE

Aucune

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Déploiement du compostage collectif et de jardins partagés dans les zones urbaines denses

### OBJECTIFS DE L'ACTION

Permettre le développement de la pratique du compostage collectif

### PUBLIC(S) CIBLE(S)

usagers sans jardins, bailleurs, syndicats d'immeubles

### INDICATEURS D'ACTIVITES

#### Indicateur de moyens

Champs d'action	Compostage collectif/partagé : en pied d'immeuble, de quartier				
Libellé de l'indicateur	Nombre de composteurs collectifs installés				
Unité					
Année	2022	2023	2024	2025	2026
Valeur cible	5	10	20	30	40
Résultat					

#### Indicateur de participation

Champs d'action	Compostage collectif/partagé : en pied d'immeuble, de quartier				
Libellé de l'indicateur	nombre de bio-seaux distribués				
Unité					
Année	2022	2023	2024	2025	2026
Valeur cible					
Résultat					

### INDICATEURS D'IMPACT

#### Indicateur d'évitement de déchets

Champs d'action	Compostage collectif/partagé : en pied d'immeuble, de quartier				
Libellé de l'indicateur	estimation des biodéchets détournés				
Unité	tonnes				
Année	2022	2023	2024	2025	2026
Valeur cible					
Résultat					

Commune de Grand Châtelleraut, 78 Boulevard de Blossac, 86100 Châtelleraut